

Bibliothèque numérique

medic@

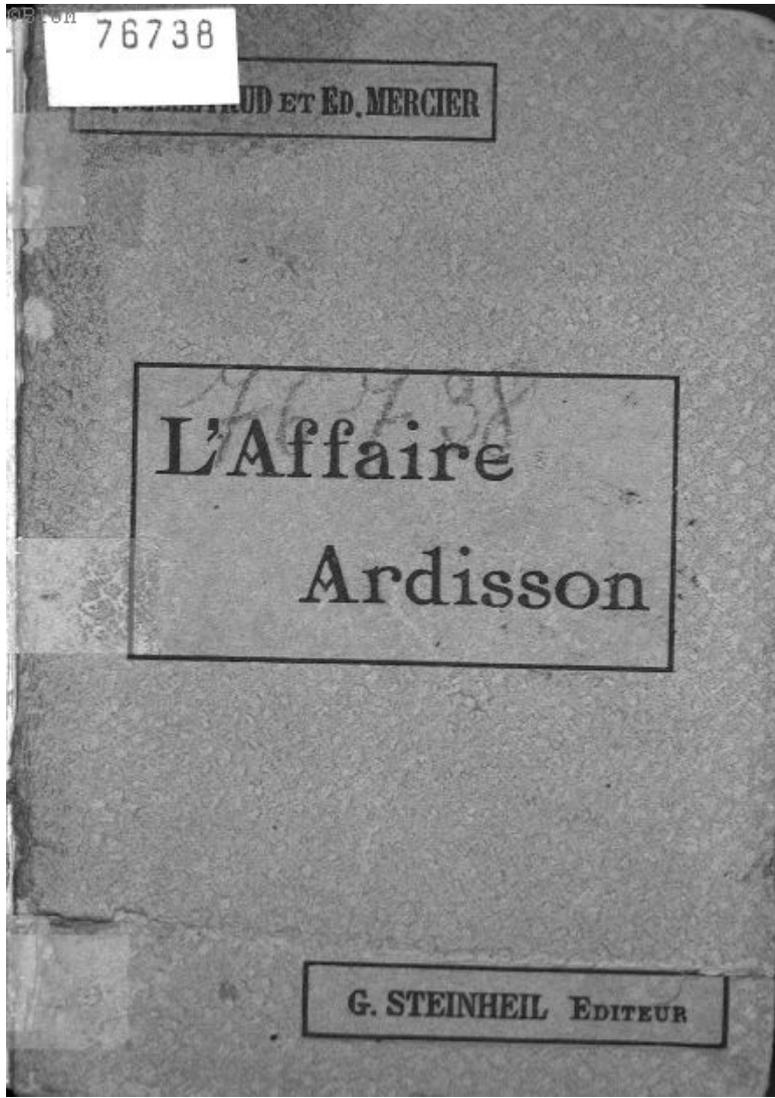
**Belletrud, Michel / Mercier, Edmond.
Contribution à l'étude de la
nécrophilie. L'affaire Ardisson, par M.
Michel Belletrud,... et M. Edmond
Mercier,...**

Paris : G. Steinheil, 1906.

Cote : 76738



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?76738>

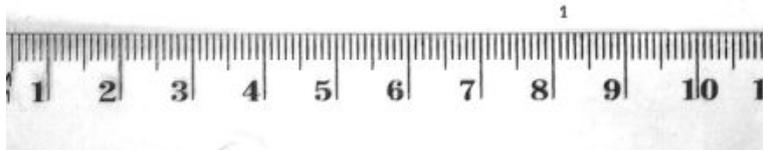


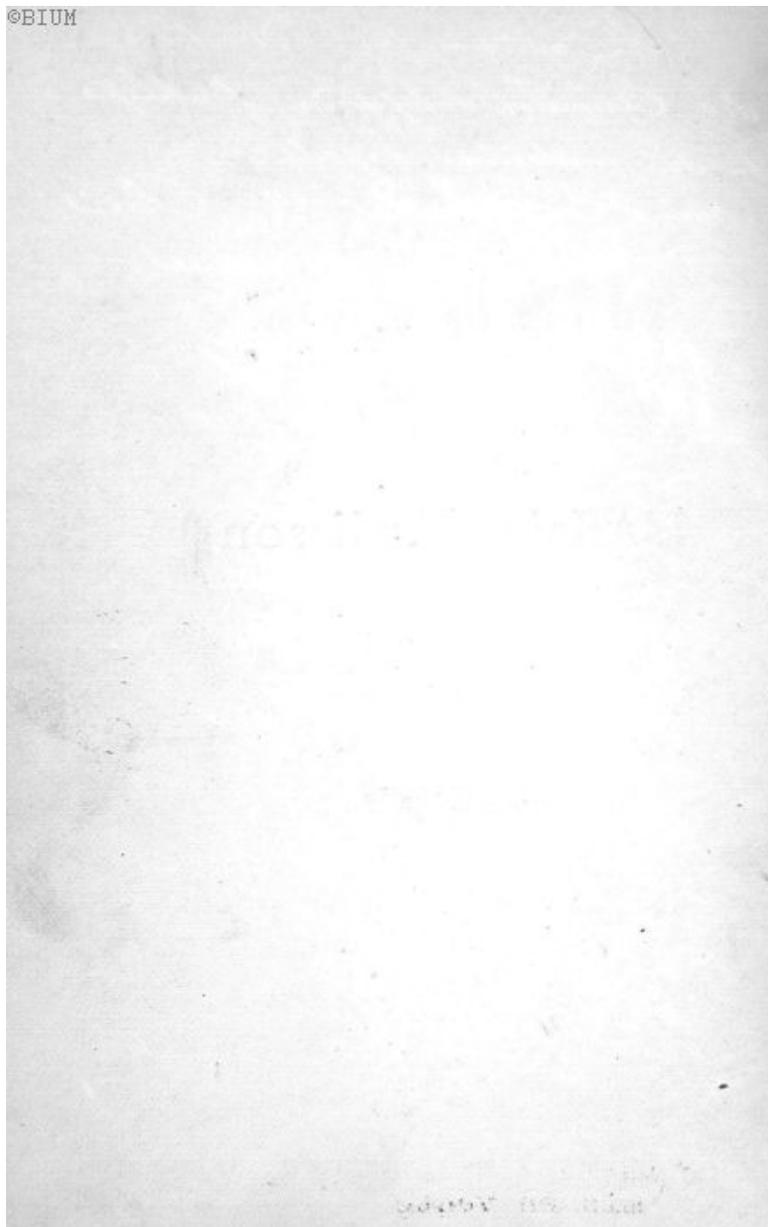
Monsieur le Directeur
des Annales d'hygiène publique
et de médecine légale,
rue Hautefeuille 19 Paris.
Hommage des auteurs.

J.M.

J.M.

L’Affaire Ardisson





76738

CONTRIBUTION
A L'ÉTUDE DE LA NÉCROPHILIE

L'Affaire Ardisson

PAR

M. MICHEL BELLETRUD et M. EDMOND MERCIER

MÉDECIN-DIRECTEUR

MÉDECIN-ADJOINT

De l'Asile de Pierrefeu (Var)



76738
76738
76738

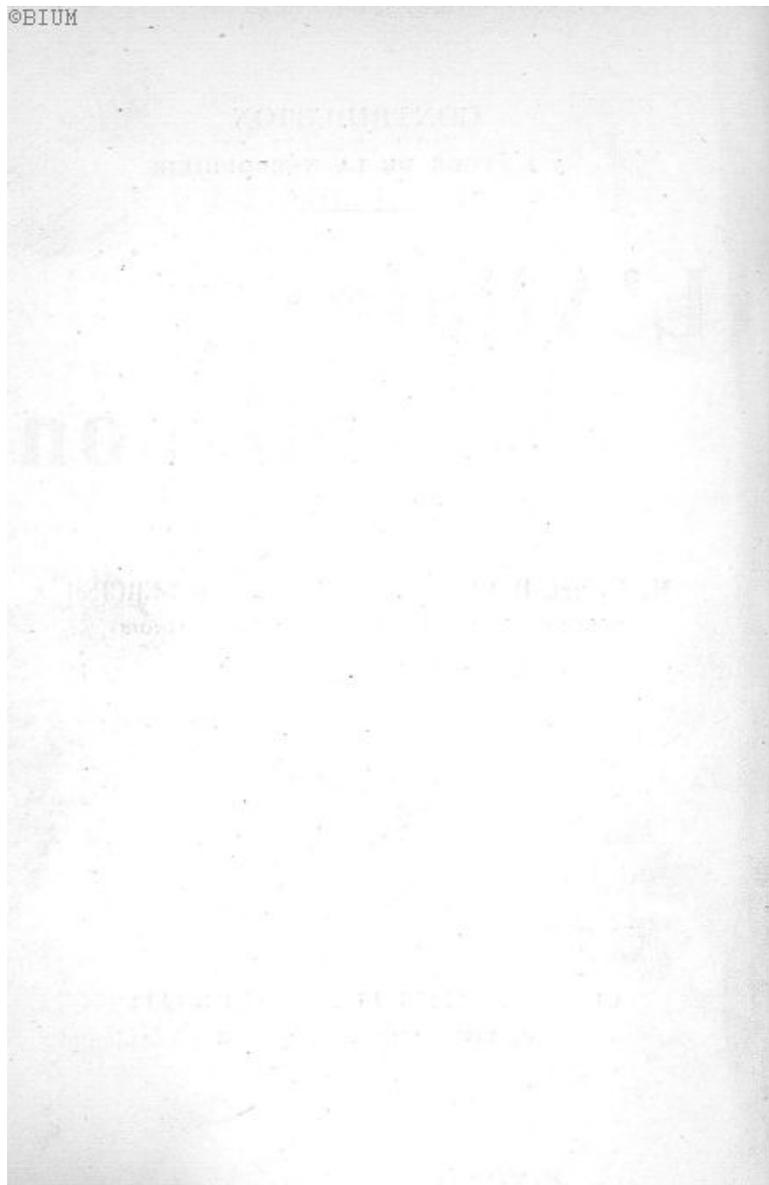
PARIS

G. STEINHEIL, ÉDITEUR

2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE

1906

et ouvrage ne sera pas
mis en vente



L'Affaire Ardisson

I

INTRODUCTION

Dans les derniers jours du mois de septembre 1901, une lugubre découverte fut faite au Muy, dans le département du Var. Le cadavre d'une petite fille, qu'une brute ignoble, tel était le style des journaux de l'époque, avait arraché au repos de la tombe pour assouvir des passions contre-nature, fut trouvé dans un grenier de ce village.

Les faits de ce genre sont de ceux qui frappent le plus vivement l'imagination

des foules. Aussi la Presse tout entière s'empara-t-elle de cette affaire. Elle fut bien servie par les résultats de l'enquête qui ne tarda pas à révéler une foule de détails qui eurent le don de surexciter l'opinion publique.

Les lecteurs de faits-divers venaient d'avoir le régal de l'affaire de la séquestrée de Poitiers; l'affaire Ardisson arriva à point pour soutenir leur intérêt.

Le vampire du Muy, tel est le surnom sous lequel le coupable fut bientôt désigné, a eu son heure de grande célébrité. Il a connu les honneurs des journaux illustrés, de l'imagerie populaire et même des complaintes qu'on chante aux carrefours. Aujourd'hui, il vit oublié au fond d'un asile d'aliénés.

Nous ne voulons pas le faire sortir de cet oubli en ce qui concerne le grand public. Nous voudrions même que la profonde terreur qu'il inspire encore,

dans le pays qu'il habita, vienne enfin à disparaître. Pour le public médical, au contraire, il nous paraît utile de fixer, d'une façon à peu près complète, la physionomie de ce nécrophile.

Déjà, en 1903, nous avons publié dans les *Annales d'hygiène publique et de Médecine légale* l'observation d'Ardisson, mais il nous a semblé qu'il y avait lieu de la reprendre.

Beaucoup de nos lecteurs sans doute ont encore présents à la mémoire les grands traits du sujet que nous allons traiter.

Rappelons-les, pour les autres, en quelques mots.

Le 27 septembre 1901, le nommé Antoine Ardisson ayant ouvert par hasard la porte d'une chambre de sa maison, aperçut dans un coin de cette pièce un paquet informe qui, vu de près, se trouva être un cadavre de fillette. Prévenue par

lui, la gendarmerie découvrit en outre dans un sac une tête en putréfaction. Les soupçons se portèrent sur le fils d'Ardisson et ce jeune homme, interrogé, ne tarda pas à avouer qu'il avait déterré le cadavre de fillette trouvé par son père, et qu'après l'avoir transporté chez lui, il l'avait souillé à plusieurs reprises. Il déclara ensuite avoir exhumé et violé plusieurs autres cadavres.

L'expertise médico-légale ayant conclu à l'irresponsabilité, le Vampire fut interné à l'Asile de Pierrefeu.

Une hérédité assez chargée, une éducation déplorable, une instruction très négligée, une faiblesse marquée de l'intelligence, une grande timidité vis-à-vis des femmes, des besoins sexuels extraordinaires, un manque absolu d'odorat, tels avaient paru au cours de l'expertise être les facteurs principaux de ces actes monstrueux.

D'ailleurs, l'interrogatoire ne révélait aucun délire, ni aucun signe d'une affection mentale acquise.

Un examen plus prolongé n'a pu que confirmer la justesse de ces premières constatations.

Ardisson est un être anormal et qui, du fait de sa déviation mentale, doit être regardé comme tout à fait irresponsable, mais chez lui les actes antisociaux ne sont pas le fruit d'un de ces états pathologiques du cerveau qui entraînent une modification plus ou moins profonde de la personnalité; ces actes sont le résultat des rapports de la personnalité primitive elle-même avec le monde extérieur.

C'est précisément ce qui fait pour une large part, à nos yeux, l'intérêt de ce cas, que cette éclosion toute spontanée d'actes en contradiction aussi formelle avec les sentiments du pays et du temps où ils se sont produits.

Beaucoup mieux, que la grande majorité de nos aliénés, Ardisson illustre d'un bel exemple la théorie de la dégénérescence (1).

(1) Travaux antérieurs sur le même sujet : BELLETRUD et DOZE, rapport médico-légal concernant Victor Ardisson, 1901.

EPAULARD. *Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie*, Thèse de Lyon, 1901.

HUGUES. Le nécrophile Ardisson. *France médicale*, 1901.

BELLETRUD et MERCIER. Perversion de l'instinct génésique. Anosmie, affaire Ardisson, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1903.

II

LES ANTÉCÉDENTS

Les voyageurs qui vont vers Nice traversent la station du Muy, pays natal de Victor Ardisson, un peu avant Fréjus et Saint-Raphaël.

Le Muy est un gros village de 3000 habitants situé au confluent de l'Argens et de la Nartuby dans une riche vallée toute plantée de vignes, d'oliviers, d'arbres fruitiers. Au delà de la vallée, des collines couvertes de chênes-liège et de pins ferment l'horizon. Vers le sud-ouest, les monts des Maures, à l'est, le massif de l'Estérel, aujourd'hui si fréquenté. Une partie de la population s'occupe aux travaux de la campagne, une autre, non

moins nombreuse, travaille dans les fabriques de bouchons et les scieries. Le sol est fertile, les besoins des habitants sont restreints, aussi la misère est-elle à peu près inconnue.

Il n'y a pas lieu de se livrer à des considérations sur la race qui peuple ce pays. La Provence méridionale a vu, depuis des siècles, bien des peuples divers s'implanter sur son sol, se pénétrer les uns les autres, s'y fondre peu à peu, sans qu'aucun d'eux ait été assez prospère pour faire prédominer chez les habitants du pays ses caractères particuliers. Aussi, peut-on dire que le Provençal est bien plus le fils de la terre et du climat que de ses ascendants. De nos jours, ce mouvement d'immigration s'est ralenti, mais il n'a pas cessé. On doit donc se borner à l'examen direct des individus, si l'on veut essayer de découvrir leurs affinités ethniques. D'ailleurs, en ce qui

concerne Ardisson, cet examen ne donne pas de renseignements bien probants.

La population du Var a des mœurs douces. Son caractère est gai et bienveillant. Son esprit est vif, son exubérance proverbiale. Enfin, elle présente, parfois chez le même individu, un singulier mélange d'incrédulité et de superstition.

Ce n'est pas à un premier examen qu'on découvre ce caractère. Au contraire, l'esprit des masses paraît d'abord plus dégagé de toute superstition que celui des campagnards du Nord. Puis, un jour, à l'occasion d'une mort, d'un accident, on voit que la croyance aux sorciers, qu'on appelle ici les masques (masc, masco-sorcier, sorcière) est encore très vivace, avec bien d'autres du même genre.

Il n'était pas inutile de signaler cette particularité, car, d'une part, elle explique certaines croyances absurdes de notre ma-

lade et, d'autre part, elle n'est peut-être pas étrangère à la longue impunité dont il a joui. La nuit, les feux follets (leï fouletoun) font encore le vide autour des cimetières.

Nous venons de dire que ces villageois ont des besoins restreints. Le peu de confort de leurs habitations en est une preuve assez manifeste. Même chez des gens relativement riches, l'habitation est chose négligée ; à plus forte raison, quand il s'agit d'une famille comme celle du Vampire. Rien de plus sordide que la maison de la famille Ardisson. Au n° 15 de la rue Grande, s'élève un étroit logis haut de trois étages. La petite porte d'entrée et une grande porte de remise au rez-de-chaussée, une seule fenêtre au premier comme au deuxième étage, deux fenêtres au troisième forment toute la façade.

Une femme habitait le premier étage. Les Ardisson occupaient une grande cui-

sine située au-dessus. Dans cette cuisine, se trouvait un lit, une table, un coffre servant de bahut. Suspendues au mur, des lithographies coloriées représentant un ange gardien et divers saints et saintes. Là fut élevé Victor Ardisson, partageant avec son père et les maîtresses de celui-ci l'unique lit du logement.

Le Vampire du Muy naquit en 1872. Sa mère, Elisabeth Porre, vivait alors en concubinage avec Antoine Ardisson, qui reconnut l'enfant par le mariage.

Quant au véritable père d'Ardisson, nous n'avons sur lui que de bien vagues indications.

Ce serait un homme de Callas, un veuf. Il était « pourri » au dire d'Elisabeth Porre. Il aurait communiqué à celle-ci une maladie vénérienne qui disparut à la naissance de Victor, et sur laquelle tout renseignement sérieux nous fait défaut. Il a été impossible à la mère de retrouver

son nom. Tant d'hommes avaient eu ses faveurs.

Nous ne pouvons donc étudier les antécédents héréditaires de Victor Ardisson que du côté maternel.

La mère, trop débile, n'a rien pu nous apprendre quand nous l'avons interrogée à ce sujet. Nous avons seulement su par elle qu'elle avait eu trois sœurs et un frère. Elle n'a pu nous dire la cause de la mort de son père, ni de celle de sa mère.

Mais, en revanche, le maire de Mons (Var) a fourni sur de proches parents des notes qui sont du plus grand intérêt.

Ainsi nous avons appris que la nommée Porre Claire, épouse Arnoux, née à Mons et tante maternelle d'Elisabeth, était une alcoolique qui a eu six enfants, tous d'un esprit peu lucide et dont les cinq premiers ont présenté les particularités suivantes :

Le premier de ces enfants, Arnoux

Anastasie, épouse Giraud, s'est suicidée à Seillans, le 17 avril 1878.

Le deuxième, Arnoux Joseph, s'est suicidé également à Seillans, le 20 mai 1893.

Le troisième, Arnoux Antoine, s'est suicidé à Mons, le 15 avril 1898.

Le quatrième enfant, Arnoux Cécile, épouse Audibert, demeurant à Mons, a tenté à deux reprises, vers l'âge de 60 ans, de se suicider.

Enfin un cinquième enfant, Arnoux Marie, veuve Moure, a été atteinte de ramollissement cérébral aux environs de 60 ans.

Une autre cousine germaine de la mère de Victor, Chabaud Euphrasine, épouse Chautard, est une faible d'esprit.

Ces faits constituent déjà une lourde tare héréditaire.

La mère du Vampire est elle-même une déséquilibrée, une débile livrée aux pires instincts et ignorante de toute loi morale.

Elisabeth Porre, mère d'Ardisson, est née en 1851. D'après ses propres aveux elle s'abandonna de bonne heure à tous ceux qui voulurent d'elle, « qui en voulait, nous a-t-elle dit sans aucune honte, lui en donnait; elle était comme les poules ». Ses mœurs, au dire d'Antoine Ardisson, son mari, sont toujours restées les mêmes. Après qu'ils se furent épousés, elle allait encore à la campagne avec le premier venu et se vendait pour cinq sous et même pour rien. — « Elle était tellement chaude qu'il lui en fallait toujours. Lui-même était devenu sec ».

Cependant ce mari débonnaire se fâcha une fois et la fit mettre en prison, l'ayant prise en flagrant délit avec un certain M... S..., dit Artchichi, avec qui elle alla vivre plus tard.

Elle a eu six grossesses :

1° A l'âge de 19 ans elle mit au monde Victor Ardisson, le Vampire du Muy;

- 2° Elle eut une fausse couche ;
- 3° Une autre fausse-couche ;
- 4° Un enfant qui mourut à 5 ou 6 mois d'athrepsie ;
- 5° Un autre mort à 5 ans de pneumonie ;
- 6° Une petite fille morte à deux mois de pneumonie ;

Ses règles se sont arrêtées vers l'âge de 50 ans, et son retour d'âge a exigé des soins médicaux qui ont duré sept mois. Elle a conservé des pertes blanches.

Après être restée 4 ou 5 ans avec son mari, elle le quitta et depuis elle a eu divers amants.

Lors de la découverte des crimes d'Ardisson, elle vivait à Saint-Tropez en concubinage avec ce M... S..., dont nous avons parlé plus haut.

Elle ne s'est jamais beaucoup inquiétée de son fils. Lorsque Victor était encore tout jeune, elle lui porta un jour un violent coup de bâton sur la tête.

L'histoire de sa liaison avec Antoine Ardisson et de leur mariage, est assez intéressante.

Le récit n'en est pas oiseux, car il nous montre d'une façon saisissante dans quel milieu allait grandir Ardisson.

Ils se rencontrèrent un peu après la guerre de 1870 chez M. Caussemille au château d'Esclans. Antoine Ardisson servait en qualité de manœuvre un maître maçon, Lambert Antoine, qui faisait la construction d'un moulin à huile.

Elisabeth Porre cueillait du thym et de la lavande pour la distillation. Elle était enceinte de six mois et racontait qu'elle avait été trompée par un individu habitant Callas. La facilité de ses mœurs ne faisait d'ailleurs de doute pour personne.

Elle était logée chez M. Caussemille, et les maçons aussi. Un soir, à l'heure du repas, le maître maçon dit à Antoine Ardisson : « Vous devriez épouser cette

femme ». « Oui, répondit-il, je veux bien. Je vais essayer le proverbe : d'une brave femme on fait une p... et d'une p... on fait une brave femme ». Il accepta donc séance tenante de se marier sous cette réserve qu'Elisabeth ne ferait plus la « p... »

Le soir même, elle écrivit à ses parents à Mons et, huit à dix jours après, le mariage fut décidé.

Elisabeth vint habiter chez Ardisson avant que les formalités du mariage fussent remplies ; et elles ne l'étaient pas encore quand trois mois après leur rencontre, le 6 septembre 1872, elle accoucha d'un enfant du sexe masculin. Pour sauver, dit-il, l'honneur de la mère, Ardisson Antoine le reconnut pour son fils sous le nom de Victor Ardisson.

Un peu plus tard, le 31 octobre 1872, il épousa Elisabeth Porre, et Victor Ardisson fut légitimé par ce mariage.

On voit que Victor était prédisposé,

par ce que nous savons de ses antécédents héréditaires, à toutes les tares mentales.

Il est vraiment regrettable que malgré toutes nos recherches, son père nous soit resté inconnu.

L'éducation qu'il reçut, ne devait pas peu contribuer à aggraver les tares de ce prédisposé.

En effet, abandonné dès l'âge de quatre ans par sa mère, Victor fut entièrement élevé par son père adoptif qui ne pouvait lui donner que de fâcheux enseignements, ce père adoptif n'étant lui-même qu'un dégénéré et un débile tant au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel.

Ses antécédents héréditaires étaient aussi mauvais que ceux de l'enfant qu'il avait reconnu.

Son grand père avait été condamné pour arrestation à main armée.

Son père cultivateur, et sa mère, reven-

deuse de poissons et de porcs, lui avaient donné deux frères et deux sœurs.

L'un des frères est mort dans une rixe.

Une des sœurs, alcoolique et débauchée, est morte après avoir mis au monde deux enfants illégitimes, tous deux morts en bas âge.

Un sien cousin, Ardisson Martinien, dont la mère était morte folle, a été interné à l'Asile de Pierrefeu à la suite d'un meurtre.

Le père adoptif du Vampire est né au Muy.

Son instruction fut nulle. Il n'apprit pas même à lire. Jusqu'à 20 ans il fut charretier.

Il fit la guerre d'Italie et celle de 1870.

Peu de temps après la guerre, ayant repris son métier il se maria et reconnut Victor.

Entre temps il vendait des pignons

volés, ce qui lui valut en 1899 de recevoir un coup de fusil.

Il allait aussi pêcher des poissons à Saint-Aygulf et les vendait à Draguignan, au Luc ou à Flayosc.

Il était réputé au Muy comme brutal et maraudeur, et a fait deux ans de prison pour vol.

Nous savons comment sa femme l'abandonna après quatre ans de mariage, laissant à sa charge le jeune Victor.

Depuis il changeait constamment de maîtresses ramenant au logis les femmes de passage au Muy. L'une d'entre elles resta trois ans avec lui. En général cependant il ne les gardait pas longtemps. « Pour les faire partir, a-t-il dit, je faisais des repas sans vin ».

Lors de son interrogatoire il raconta aux gendarmes qu'il amenait ainsi des femmes à son logis pour qu'elles lui fissent son ménage.

Quoi qu'il en soit, comme son logement ne renfermait qu'un lit, il était obligé de le partager avec ses concubines du moment et son fils adoptif.

A l'époque de l'affaire, Antoine Ardisson était un personnage de physionomie patibulaire, vivant d'une façon toute végétative, dans un état de saleté repoussant.

Il avait très mauvaise vue et présentait un certain degré de parésie du côté droit.

Son affection pour son fils adoptif n'a d'ailleurs jamais paru se démentir; mais il est probable que l'intérêt, le désir de le faire travailler à son profit, entrent pour beaucoup dans l'insistance avec laquelle il nous a toujours réclamé la mise en liberté de son enfant.

Nous avons peu de renseignements sur l'enfance de Victor Ardisson. On pense bien d'après ce que nous avons dit du père adoptif qu'elle fut moralement à peu près abandonnée.

Il n'alla pas longtemps à l'école. Il la quitta après avoir appris à lire et à écrire, et se mit à exercer le métier de marchand de pignons (graines de pin comestible).

Cette profession lui laissait de nombreux loisirs pendant lesquels il se livrait au vagabondage.

Doué d'un grand appétit il dévorait dans un seul repas des quantités considérables d'aliments. Il supportait ensuite des privations prolongées sans jamais se plaindre. Toujours triste, ne montrant ni entrain ni gaieté, il se tenait à l'écart, évitant le contact des enfants de son âge.

D'un caractère doux et obéissant, il se laissait volontiers conduire. Sa docilité et sa crédulité en firent souvent le jouet des personnes plus âgées que lui. Il était connu surtout sous le sobriquet de gnignau (niais), que lui avait valu sa simplicité.

Au point de vue pathologique les antécédents personnels du Vampire sont nuls.

Il n'a jamais été malade. En particulier, nous savons par Antoine Ardisson qu'il n'a présenté ni convulsions, ni incontinence nocturne d'urine, ni tendance au somnambulisme.

A peine pouvons nous noter qu'il s'enivrait parfois. Le fait ne mérite pas qu'on y attache grande importance, car, faute d'argent, Victor Ardisson ne pouvait se livrer que d'une façon très intermittente à son goût pour la boisson.

Quant au coup de bâton que sa mère lui porta sur la tête vers l'âge de trois ou quatre ans, il n'a laissé aucune trace sur le crâne.

Il est cependant assez curieux de signaler que le père adoptif attribue à ce trauma, l'origine des perversions présentées plus tard par notre malade.

L'histoire médicale d'Ardisson ne commence vraiment qu'avec l'éveil chez lui de l'instinct sexuel.

III

ÉVEIL DE L'INSTINCT SEXUEL

PREMIERS ATTENTATS SUR LES CADAVRES

Nous avons vu dans quel milieu grandissait Ardisson, quels exemples s'offraient à lui et nous avons constaté par ailleurs que c'était un faible d'esprit qui évoluait au milieu de ces circonstances extérieures si défavorables.

L'éveil de l'instinct sexuel fut probablement précoce. Il n'est guère possible d'en fixer la date.

Dès le début, cet instinct fut impérieux. Aussi haut que remontent les souvenirs d'Ardisson, il s'accompagne de perversions multiples.

Dès son jeune âge il se livra à l'onanisme et bientôt des hommes le dépravèrent par le don de petites sommes d'argent. X

Mais d'après les aveux d'Ardisson c'est surtout par des songeries, des rêves voluptueux suivis d'éjaculation, que ses besoins génésiques reçurent d'abord satisfaction.

Il rêvait qu'il voyait des femmes et qu'il les caressait.

Dans les premiers temps, ces femmes étaient toujours vivantes, mais plus tard, quand l'habitude de violer les cadavres fut prise, les femmes de ses rêves furent tantôt mortes, tantôt vivantes. Elles lui semblaient étendues à ses côtés. Au bout d'un moment la force du désir le réveillait.

Il ne trouvait rien à côté de lui, mais il se sentait en érection et se masturbait.

Victor avoue que ces rêves étaient plus constants et plus intenses quand il avait fait quelques excès de boisson.

1...

De bonne heure des tendances fétichistes s'éveillèrent en lui. Les mollets de femmes l'attiraient tout particulièrement. Il suivait parfois les jeunes filles jusqu'au bout du village dans l'espoir de voir leurs mollets.

Il guettait aussi avec ardeur le moment où les femmes urinaient. C'était pour lui un plaisir intense que de les contempler pendant l'exercice de cette fonction naturelle.

Puis, quand elles s'éloignaient, il se précipitait vers la place qu'elles venaient de quitter et léchait avec délices le sol imbibé d'urine, s'efforçant d'avaler le plus possible de ce liquide.

Ces manœuvres s'accompagnaient d'érection, alors il se masturbait et ramassant son sperme à terre le mangeait « afin nous a-t-il, dit que cela ne se perde pas ».

Avec le temps ces habitudes le dominèrent davantage. La fréquentation des hommes devenait pour lui la source de

petits bénéfiques. *Membrum in os accipiebat*. Quand on lui en donnait l'ordre, il avalait le sperme. Il gagnait quinze à vingt sous lors de chacune de ces séances qui se renouvelaient toutes les fois qu'il rencontrait certains hommes.

Il allait, d'ailleurs, indifféremment avec tous.

Peu lui importait l'individu, pourvu qu'il fût payé.

Lui-même éjaculait au cours de ces manœuvres et ramassait son propre sperme pour s'en repaître.

Son goût pour les mollets de femmes croissait toujours. Il essayait de regarder sous les jupes des fillettes et s'arrêtait dans ce but devant celles qu'il trouvait assises les jambes pendantes le long du parapet de la rivière.

Il restait aussi durant des heures entières en contemplation devant les manèges de chevaux de bois, qui sont

une des principales attractions de nos fêtes provençales, attendant avec patience toutes les occasions de satisfaire son fétichisme.

Toutes les femmes qu'il rencontrait, jeunes ou vieilles, étaient l'objet de ses désirs, il n'essaya cependant jamais d'en violer aucune. Sa bonne foi sur ce point nous paraît entière.

Jamais, malgré le renseignement contraire, mais non étayé de preuves, qui nous a été donné une fois, jamais croyons-nous, il ne songea à recourir à la violence.

Nous tenons pour sincères ses dénégations à ce sujet, à cause de sa timidité et à cause d'une franchise assez grande pour lui faire reconnaître sans hésitation qu'il aurait volontiers coïté avec sa mère si celle-ci le lui avait demandé.

Tous ces désirs n'étaient guère suivis d'effet : il était si gauche, si niais, que toutes les femmes se moquaient de lui.

Nous savons que Victor partageait avec son père et les maîtresses de celui-ci l'unique lit du logis familial.

Il fut très longtemps avant de profiter de cette circonstance. Certaines de ces femmes finirent pourtant par lui demander de *genitalia lambere* et il consentit à leur désir.

Il devait débiter dans le coït par une vivante : « un jour une femme du Muy, nous a-t-il raconté, m'a expliqué ce qu'il fallait faire ».

Mais cette initiation n'eut que des lendemains beaucoup trop rares pour satisfaire les besoins d'Ardisson.

A ses prières, à ses supplications, les femmes ne répondaient que par la moquerie. Cependant il est fort probable que cet instinct sexuel exaspéré n'eut pas conduit Ardisson à commettre les actes qui l'ont rendu un moment célèbre sans une circonstance toute fortuite. Le hasard

voulut que son père adoptif remplaça le fossoyeur et qu'il prit Victor pour aide.

Jamais, avant d'être fossoyeur, celui-ci n'avait songé à déterrer les cadavres et même, quand il le fut, cette idée ne lui vint pas de suite.

Les os qu'il déterrait en préparant les fosses ne lui inspiraient qu'une complète indifférence.

Il les maniait sans attrait, ni répulsion.

Il ignore complètement quel sentiment le poussa un soir à ouvrir le cercueil d'une jeune fille. Il enleva les deux chevilles qui en tenaient le couvercle, et, soulevant celui-ci, se trouva en présence du cadavre.

En même temps, il entra en érection.

Ce jour-là, Victor ne satisfit ses désirs génésiques que par des baisers et des atouchements. Il embrassa le cadavre à diverses reprises, lui disant : Ma belle ! Ma belle ! Mais la sensation était sans

doute trop nouvelle, et l'érection ne se maintint pas. Pourtant ce corps était celui d'une fille qu'il connaissait bien de vue, dont il avait remarqué les gros mollets et qui lui plaisait beaucoup.

Rentré à la maison, il rêva que la jeune fille était à ses côtés ; plus tard, dans la nuit, il ôtait en rêve les deux chevilles du cercueil et embrassait le cadavre. Et le matin, dans cet état intermédiaire entre le sommeil et la veille, il croyait la voir.

Pendant cinq ou six mois, il rêva toutes les nuits de cette fille ; la voyant tantôt morte, tantôt vivante.

Puis, comme la moitié d'une année s'était écoulée, Victor recommença.

Il ouvrit un autre cercueil et embrassa la morte. Nous n'avons pu savoir ni l'âge de cette femme, ni même s'il avait pratiqué sur elle le coït. Ce qui est resté dans sa mémoire, comme le fait typique de cette deuxième rencontre, c'est que cette

36 ÉVEIL DE L'INSTINCT SEXUEL

femme avait de gros seins, dont il suçait avec frénésie les mamelons.

Je me rappelle, nous a-t-il dit, avoir sucé les nichons de cette femme comme un enfant tête sa mère.

Cette femme aussi occupa ses rêves pendant longtemps.

Dans la suite, les attentats se multiplièrent et furent souvent accompagnés de coït.

Ils étaient commis pendant la nuit ou tard dans la soirée.

Se glissant hors du logis paternel, Ardisson pénétrait dans le cimetière par escalade.

Les nuits où la lune éclairait les tombes d'une lueur faible étaient celles qu'il choisissait de préférence. Il commençait par déblayer le cercueil, en ôtait le couvercle, et, sortant en partie le cadavre, l'appuyait sur le bord de la caisse et assouvissait sa passion.

Comme il restait dans l'intérieur de la

fosse, on ne pouvait guère le voir pendant les manœuvres auxquelles il se livrait.

A toutes, il léchait les organes génitaux. Il passait sa langue dans leur bouche et sur leurs yeux. Parfois ces manœuvres suffisaient à la satisfaction de ses désirs. Plus souvent, elles étaient suivies d'un coït tantôt unique, tantôt répété. Au moment du viol du cadavre, il semblait à Victor que celui-ci était vivant. La température du corps ne gênait pas cette illusion : « Je n'y ai jamais fait attention. Je n'ai jamais remarqué non plus que les cadavres fussent raides. »

Souvent le Vampire parlait aux mortes. Il leur demandait si elles le trouvaient joli garçon, si elles éprouvaient du plaisir ; et leur avouait son amour. Il était surpris d'ailleurs de ne pas obtenir de réponse, car les maçons avec lesquels il travaillait lui avaient dit que les cadavres parlaient.

Tels sont les renseignements que nous avons pu obtenir sur les actes d'Ardisson dans le cimetière.

Le coït anal ne paraît pas avoir jamais été pratiqué par lui sur les cadavres.

Il est fort difficile d'analyser chez un garçon aussi peu intelligent et aussi mal doué sous le rapport de l'expression des idées, les états émotifs qui précédaient, accompagnaient et suivaient ses actes génésiques.

On peut affirmer cependant que la phase dépressive du désir était réduite au minimum.

Il n'y avait ni lutte intérieure contre la satisfaction, ni obstacle extérieur, d'où l'insignifiance de cette phase.

En revanche la phase d'euphorie, de surexcitation et de joie commençait sitôt qu'évadé du logis paternel il se dirigeait vers le cimetière. « J'étais tout content. »

Rien d'ailleurs, dans cet état psychique, qui ressemble à une obsession.

Ardisson se comportait vis-à-vis des cadavres, comme un être normal se serait comporté à l'égard d'une maîtresse complaisante; ses réactions émotives n'étaient que ce qu'elles eussent été dans ce cas.

Le remords n'était pas plus grand que s'il avait satisfait normalement ses besoins sexuels.

Il n'a jamais eu l'idée de se confier à personne; mais il prétend qu'interrogé il aurait tout avoué car il ne croyait pas mal faire.

Ardisson ne fréquentait que depuis quelques mois les cadavres, quand le service militaire vint le placer dans des conditions toutes différentes.

Ardisson, soldat, mérite un chapitre spécial où nous le verrons sous un jour tout à fait nouveau.

IV

AU RÉGIMENT

En 1892, Victor Ardisson avait tiré au sort. En novembre 1893 il rejoignit en Corse son régiment. Moins d'un an après il était réformé pour faiblesse intellectuelle. C'est cette période d'une dizaine de mois durant laquelle notre sujet fut soldat que nous allons étudier dans ce chapitre. Elle présente un assez grand intérêt à cause des renseignements qu'ont pu donner sur Ardisson les personnes qui l'ont observé à cette époque et surtout parce qu'elle nous le montre amoureux d'une vivante.

Le Vampire du Muy a eu durant quelques mois une maîtresse qu'il a tendrement aimée, et dont le souvenir l'émeut encore.

Il ne craignait pas le service militaire. Nous avons à cet égard un témoignage irrécusable, c'est la déposition suivante de M. Edouard Sénès.

« En 1892, année de son tirage au sort, alors que j'étais maire, Ardisson vint me trouver et me dit : Je viens vous demander un conseil. Je ne mange pas à ma faim à la maison, et je crains que le Conseil de revision ne me refuse pour défaut de taille. Je voudrais être soldat, au moins je serais habillé, nourri, et je ne souffrirais plus. »

« Sur des indications qu'il obtint, il ne se présenta pas et fut pris. »

Incorporé au 61^e régiment d'infanterie, il rejoignit en novembre 1893 sa garnison à Bonifacio.

La déclaration que le capitaine Lemoine, dans la compagnie duquel il servait, fit à l'occasion du procès, nous fournit de précieux renseignements sur cette période. Cet officier semble s'être beaucoup intéressé à Ardisson. Du reste, celui-ci a gardé le meilleur souvenir de son capitaine : « C'était le plus brave homme du régiment. Il ne m'a jamais fait de misères. »

Dès les premiers jours de l'incorporation, on remarqua qu'Ardisson paraissait abruti. Il ne parlait à personne et répondait seulement et brièvement, sur un ton brusque, aux questions qui lui étaient posées.

A l'exercice, il ne manœuvrait pas plus mal qu'un autre.

Il se fit de suite remarquer par son appétit extraordinaire.

Sa timidité et sa simplicité en faisaient le jouet de ses camarades. Ceux-ci le

guérissent bientôt si complètement de son enthousiasme pour le métier des armes que peu de jours après son arrivée à la caserne, il déserta. « La première fois que j'ai déserté, nous a-t-il dit, c'est parce que mes camarades me prenaient tout ce que j'avais. Une fois on me prenait mon pompon, une fois c'était la grenade, puis la cocarde. Une autre fois c'était le quart, etc..., etc... Voilà pourquoi j'ai déserté. »

Le capitaine fut informé de sa disparition par le sergent-major qui lui apprit en même temps que d'autres soldats, pays d'Ardisson, avaient déclaré que celui-ci était fada (fou). Ces soldats envoyés sous la conduite du sergent Battaglini à la recherche d'Ardisson le trouvèrent dans une maison abandonnée sur la route de Bonifacio à Porto-Vecchio; il s'était muré à l'intérieur à l'aide de débris. Au moment où ses

camarades le découvrirent, il leur dit simplement :

« Ce n'est pas trop tôt que vous arriviez car j'ai grand faim. »

Ramené à la caserne il mangea avec un appétit effrayant.

X Son capitaine ne le punit pas et se contenta de lui faire des remontrances, tant parce qu'il était jeune soldat que parce qu'il le considérait sinon comme un fou, du moins comme un idiot. Il donna en outre l'ordre de le surveiller ce qui était facile la caserne n'étant pas grande.

Ainsi surveillé, Ardisson se conduisit assez régulièrement jusqu'au départ de son détachement pour Marseille en juillet 1894.

D'après le capitaine Lemoine, il se trouvait cependant dans des conditions tout à fait favorables à la satisfaction de ses penchants dénaturés.

Le cimetière de Bonifacio est en effet

situé dans la citadelle. Les soldats peuvent y pénétrer à toute heure du jour et de la nuit. Bien plus, durant le séjour d'Ardisson, selon une ancienne coutume, on inhuma une jeune fille à découvert. Aucune plainte en violation ou profanation de sépulture n'est venue cependant donner à penser qu'Ardisson ait abusé de ces facilités.

Nous croyons volontiers qu'il est sincère quand il prétend qu'il n'a jamais passé la porte de ce cimetière. Une femme était entrée dans sa vie et suffisait à tous ses désirs.

Dans le récit de cet amour un peu bestial nous allons laisser le plus souvent possible la parole à Ardisson.

« Un jour, dit-il, c'était le Dimanche de Pâques, j'étais en promenade, quand je vis une jeune fille assise sur un banc, toute seule. Elle avait des cheveux roux comme de l'or :

— Bonjour, mademoiselle? et elle me répondit de même.

MOI. — Vous êtes seule?

ELLE. — Oui. Puis elle ajouta : Allez vous loin?

— Non.

— Asseyez vous près de moi.

Quand je fus assis. — Et maintenant, une jolie fille comme moi que lui ferez-vous?

— Je vous embrasserai de tout mon cœur ou bien j'embrasserai cette jolie figure que vous portez sous votre robe.

« Alors nous nous sommes dressés et elle m'a conduit dans un pavillon que ses parents possédaient près de la ville. Dans ce pavillon auquel était attenant un beau jardin, il y avait un lit. C'est là qu'eurent lieu dans la suite tous nos rendez-vous. »

A la demande de la femme, Victor pratiqua sur elle le *cunnilingus*.

« Elle était bien contente de moi.

« Elle m'apprit qu'elle était couturière, qu'elle avait 20 ans et m'assura que j'étais son premier amant. Je ne sais si elle disait vrai.

« A la fin de l'après-midi elle me reconduisit à la ville et me fit cadeau d'un paquet de tabac de maryland.

« Le Dimanche suivant, je me rendis à son rendez-vous et l'embrassai de nouveau. Elle me fit alors cadeau d'une bague en or qu'elle portait. La justice me l'a prise, croyant que je l'avais volée sur une morte.

« Depuis, nous nous sommes beaucoup aimés. Elle venait, à l'insu de ses parents, me rejoindre au pavillon tous les Dimanches et souvent aussi en semaine. Elle apportait des fruits pour dessert, des pommes, poires, figues, raisins, etc. »

A ce point de ses confidences nous faisons préciser par Ardisson qu'il prati-

quait sur elle le coït vaginal, jamais le coït anal, ni le coït buccal.

« Un jour, continue Ardisson, que j'étais de garde à la poudrière, je vois une femme qui vient vers moi. Je crie : Qui vive ? Elle me répond : Amie. Je crie alors : Avance à l'ordre. Elle vient et je reconnais Marie. Je lui demande si elle n'a pas vu une ronde. Elle me répond que non ; alors nous rentrons dans la guérite et nous faisons comme d'habitude.

« Après avoir fait la connaissance de Marie, je n'ai plus songé à désertier car elle me faisait comprendre que c'était mal et je l'écoutais. Elle me disait qu'il fallait de la patience ou qu'autrement je passerais en Conseil de guerre.

« Quand nous étions ensemble, Marie souhaitait que je reste toujours auprès d'elle, et moi j'avais le même désir. Mais le service avant tout.

« Je la regretterai toute ma vie.

« Jamais, jamais je n'aurai une occasion pareille comme celle-là. Non, jamais.

« Marie, quand j'ai quitté la Corse a eu bien de la peine, et moi aussi. Je lui ai promis d'aller la retrouver, mais j'ai appris qu'elle était morte rien que de languissement. Cela m'a fait bien du chagrin. »

Ainsi finit l'idylle d'Ardisson.

Dès les premiers jours de juillet 1894 son détachement rentra en France pour tenir garnison à Marseille. Là, au dire du capitaine Lemoine il aurait fait une ou deux tentatives de désertion qu'Ardisson nie énergiquement.

Le séjour à Marseille fut d'ailleurs très court.

On partit pour les manœuvres et le 16 juillet 1894 Ardisson déserta alors que sa compagnie était cantonnée à Fayence (Var).

Il explique cette désertion par le désir de revoir ses parents. De fait, il se rendit au Muy.

Au bout d'une dizaine de jours, pris par les gendarmes, il fut conduit à Draguignan et renvoyé de là à Marseille. Il fut mis en cellule et y serait resté trois mois.

Ardisson ne s'explique pas bien pourquoi il désertait et par la suite il le regretta beaucoup.

« Lorsque je faisais cela, j'étais profondément dans la lune. »

Son séjour au régiment ne lui a pas laissé de mauvais souvenirs. Les premiers temps passés, ses camarades le taquinaient moins. Il faisait l'exercice comme eux et se trouvait si bien, nous a-t-il assuré, que s'il n'avait pas été réformé il aurait demandé à rengager.

Au retour des manœuvres, vers la fin de septembre, le capitaine Lemoine éta-

blit un rapport sur Ardisson qui devait être traduit en conseil de guerre et fit remarquer que ce soldat était complètement fou.

A la suite de son rapport, Ardisson fut mis à l'infirmierie où il resta pendant deux mois environ. Il s'y plaisait beaucoup et aurait voulu une place d'infirmier. Il pense que si le major ne l'a pas gardé c'est parce qu'il le prenait pour un assassin.

Quant à la folie, au dire de Victor, jamais le major ne l'aurait reconnue chez lui.

Quoi qu'en pense notre malade, le médecin-major s'était rangé à l'avis de son capitaine, et Ardisson fut envoyé devant un conseil de réforme et réformé pour irresponsabilité.

Vers la fin de son rapport, le capitaine Lemoine résume ainsi son opinion : Indépendamment des faits que je viens d'énoncer, mon opinion a été, dès le commencement que je l'ai connu, qu'Ardisson

est un fou pouvant devenir à un certain moment très dangereux et c'est pourquoi je l'ai fait surveiller. Je n'ai été satisfait que le jour où il a été réformé.

L'impression de notre confrère, le D^r Sedan, médecin du régiment du Vampire, est analogue, nous ne saurions mieux clore ce chapitre qu'en citant en entier la lettre par laquelle il a répondu le 11 novembre 1902 à la demande de communication de son rapport.

« Cher confrère,

« Le rapport que j'ai fait sur le compte d'Ardisson tient en deux mots :

« Seul j'avais été capable d'obtenir obéissance et affection de la part de ce malheureux. J'ai exposé au colonel que son état sauvage le rendait passible du conseil de guerre, cela d'une minute à l'autre, et il m'a autorisé à plaider l'idiotie partielle.

« J'ai réussi, alors que je pensais toujours à me défaire de lui, tant je redoutais un esclandre.

« La lecture de ses crimes ne m'a pas autrement surpris.

« D^r SEDAN. »

V

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE ET L'INTERNEMENT

Nous serons très brefs sur une longue période de la vie d'Ardisson, celle qui s'étend depuis sa réforme jusqu'à la découverte de ses actes contre-nature, c'est-à-dire des derniers mois de l'année 1894 au mois d'octobre 1901. Les détails que nous avons donnés précédemment sur ses attentats n'ont pas besoin d'être répétés.

Tantôt marchand de pignons ou de coquillages, tantôt manœuvre servant les maçons, et de temps en temps fossoyeur, Victor se remit à vivre comme avant le service militaire. De nouveau, il partagea

la couche de son père et des concubines de hasard de celui-ci.

Notons seulement, qu'après l'épreuve du régiment, il se montra encore moins sociable qu'auparavant. Son caractère était devenu irritable. Il faisait parfois à son père des scènes violentes au cours desquelles il poussait des cris et brisait la vaisselle. On nous a même assuré, le fait n'est pas prouvé, qu'à diverses reprises, il avait dérobé des aliments ou de menus objets.

De nouveau sa timidité et sa gaucherie lui rendirent trop rare la satisfaction normale de ses désirs génésiques.

D'ailleurs à peine revenu du régiment il reprit le chemin du cimetière, et recommença à déterrer et à souiller les cadavres des femmes et des filles. Dans cette période de sept années qui s'étend jusqu'à son arrestation, il lui suffisait de savoir, et il se tenait à l'affût de ce genre

de nouvelles, qu'une femme avait été enterrée récemment pour qu'il se hâtât d'aller la trouver au cimetière et de se livrer sur elle aux pratiques que nous avons décrites plus haut. Bien mieux il s'informait des personnes du sexe féminin en danger de mort et s'efforçait de calculer, à l'aide des nouvelles qu'on lui donnait sur leur santé, pendant combien de jours il devrait attendre la satisfaction de ses désirs.

Victor déclara à l'instruction qu'il ne pouvait dire le nombre de tous les cadavres qu'il avait souillés. Suivant son expression « il ne les marquait pas ». Mais il assura que toutes les femmes ou à peu près qui avaient été inhumées depuis son retour du service militaire lui avaient passé par les mains. « Il y en avait, dit-il au juge, de toutes jeunes âgées de 4 ou 5 ans, il y en avait de 50 ou de 60 ans, il y en avait de beaucoup plus âgées,

56 ENQUÊTE JUDICIAIRE ET INTERNEMENT

X toutes me procuraient la même satisfaction. »

Il ne revenait jamais deux nuits de suite auprès de la même personne et attendait une prochaine occasion pour recommencer ses manœuvres sur un autre cadavre.

Ceux de ses dernières victimes mis à part, aucun nom, sauf un, n'est resté dans sa mémoire.

Peu lui importait, nous a-t-il déclaré, comment elles s'appelaient. Et si par hasard un nom a été retenu par lui c'est qu'il s'est associé à la représentation mentale de satisfactions génésiques extraordinaires. Une « superbe » fille, âgée de 15 à 16 ans, qui possédait une magnifique poitrine, ayant été inhumée dans le courant de l'année 1900, Victor prit avec elle un tel plaisir, plaisir qui se renouvela cinq ou six fois dans la nuit, que par exception il a conservé le souvenir de son nom.

Il est curieux que de tels faits aient pu se reproduire si souvent (cent fois au moins) et durant de si longues années, avant d'être découverts. X

Une seule fois, en février 1901, on fut sur la piste, la tombe de la petite R... ayant été trouvée ouverte. Le fossoyeur Ravelli, avisé, se rendit au cimetière en compagnie d'un gendarme et tous deux constatèrent que la terre qui recouvrait le cercueil avait été enlevée. La caisse était bien recouverte par la planche qui forme couvercle, mais les chevilles n'y étaient plus. On crut au Muy que la grand'mère de l'enfant, dans le but de la revoir une dernière fois, et d'accord avec le fossoyeur lui-même, avait commis cette profanation.

L'affaire en resta là.

Nous savons par les aveux d'Ardisson que c'est lui qui avait découvert le cercueil, mais que, dérangé au cours de sa

besogne par un bruit inquiétant, il s'était enfui précipitamment. Peut-être le Vampire eut-il pu continuer indéfiniment le cours de ses attentats, si sa perversion ne l'avait entraîné un jour à emporter à domicile l'objet de sa passion. Cette nouvelle manière de faire devait le perdre.

A plusieurs reprises, des voisins s'étaient plaints à Antoine Ardisson des odeurs qui s'échappaient de sa demeure. Lui-même les avait senties sans pouvoir s'en expliquer la cause. Il avait cependant supposé qu'elles provenaient d'un tas de fumier qu'il avait entassé dans un réduit du premier étage au milieu de débris de toutes sortes.

Le 27 septembre 1901, il porta une dame-jeanne de vin dans le galetas. En passant devant la porte d'une petite chambre du troisième étage, entre l'escalier et le grenier, il fit un faux pas qui le rapprocha de cette porte contre laquelle il s'appuya.

La porte céda et s'entrouvrit. Aussitôt une odeur repoussante le saisit. Il pénétra dans cette chambre et aperçut dans un des coins un paquet blanc qu'il distinguait mal, et que, à cause de l'odeur qui s'en exhalait, il crut d'abord être le cadavre d'une bête morte. Il appela la femme R..., en lui disant de lui apporter la pelle à manchelong de la cuisine, poussa, à l'aide de cette pelle, le paquet au jour et constata, à son grand étonnement, que c'était le cadavre d'une enfant habillée de blanc dans un état avancé de putréfaction. La résistance des tissus était si faible que le médecin légiste a admis le lendemain que, sous l'influence de la traction, la tête s'est séparée du tronc à ce moment.

Pris de frayeur, Antoine Ardisson courut à la gendarmerie, et raconta sa découverte. Les gendarmes trouvèrent en effet, au lieu désigné, le cadavre en putréfaction d'une fillette paraissant être âgée de

4 ans environ. Elle était couchée sur le dos, les jambes écartées, vêtue de blanc. La tête séparée du tronc se trouvait sur de la paille à un mètre environ du corps.

Du côté opposé au cadavre un mauvais sac contenant un peu de paille paraissait avoir servi de traversin. Aucun meuble dans la pièce. Quelques vieux chapeaux abandonnés épars sur le plancher.

Les gendarmes, en présence du cadavre, pressèrent le vieil Antoine de questions.

Ils demandèrent surtout quelles étaient les habitudes de son fils, sur qui leurs soupçon se portèrent aussitôt.

Antoine Ardisson leur répondit que son fils travaillait pour le moment chez M. Barret, que presque tous les soirs il se couchait de bonne heure et ne s'absentait que rarement. Cependant il s'enivrait parfois, et alors désertant le logis, allait se coucher dans quelque grenier, ordi-

nairement dans celui de M. S....., dit Raton.

Après avoir reçu ces déclarations, les gendarmes passant devant un petit local ouvert sur l'escalier, entre le rez-de-chaussée et le premier étage, furent frappés par l'odeur nauséabonde qui s'en échappait.

Ils explorèrent ce réduit et y trouvèrent un sac. Celui-ci contenait pêle-mêle un paquet de bougies, des pétards, un livre de messe, un crucifix, deux anges en terre cuite et enfin une tête de mort en état de putréfaction enveloppée dans un linge grossier. On a su plus tard que le livre de messe avait été acheté par Victor Ardisson à Draguignan pour son usage personnel et qu'il avait pris le crucifix et les anges en terre cuite dans un carré abandonné du cimetière.

Prolongeant leurs investigations, les gendarmes trouvèrent encore des che-

veux au côté droit et près de la porte d'une mansarde située en face de l'habitation des Ardisson.

Ces constatations faites, ils gardèrent à vue Antoine, et se mirent à la recherche de Victor, qui parut étonné quand on lui parla des découvertes faites à son domicile.

Il nia énergiquement et pendant longtemps. Enfin, vers les dix heures du soir, il se décida tout d'un coup à entrer dans la voie des aveux et, d'après le rapport de la gendarmerie, fit la déclaration suivante : « J'ai déterré le cadavre de la petite fille que vous avez découvert chez moi, le lendemain de son inhumation, le 12 septembre 1901, vers minuit. J'ai ouvert le cercueil qui était fermé de deux chevilles en bois, puis, ayant enlevé le cadavre, j'ai refermé le cercueil et l'ai recouvert de terre comme il était auparavant. Arrivé chez moi, j'ai placé sur de

la paille le cadavre, dans la chambre où vous l'avez trouvé. Je me suis livré sur lui à des actes immoraux. J'ai couché souvent auprès de ce cadavre, et j'ai chaque fois assouvi ma passion. Il y a environ trois jours que je ne suis plus allé dans cette chambre. J'avoue que le sac dans le fond duquel se trouve de la paille et qui est au côté opposé du cadavre me servait d'oreiller. Je reconnais aussi être l'auteur de la violation de la sépulture de la fille R... Léonie, âgée de 14 ans. Je me suis également livré à des actes immoraux sur celle-ci, mais ayant entendu du bruit, je me suis retiré sans recouvrir le cercueil. C'est moi qui ai déterré les cadavres des nommées C..... âgée de 13 ans et G..... âgée de 17 ans; la tête que vous avez trouvée dans le sac est celle de cette dernière que j'ai coupée avec un couteau pour l'emporter. J'ai toujours agi sans le concours

64 ENQUÊTE JUDICIAIRE ET INTERNEMENT

de personne et mon père ignore mes agissements. Pour m'introduire dans le cimetière j'ai escaladé le mur situé au côté nord et pour en sortir j'ai opéré de la même façon. »

Victor Ardisson, après cette déclaration, fut arrêté par la gendarmerie qui prévint le parquet.

Le cadavre trouvé chez les Ardisson fut reconnu par M. pour être celui de sa fille, âgée de 3 ans et demi, décédée le 10 septembre 1901.

Dès le lendemain, le parquet accompagné du docteur Doze se transporta au Muy. Notre confrère pratiqua l'autopsie du cadavre de la fille M. et nota dans son rapport une déchirure de la vulve atteignant le périnée et l'existence d'une vaste cavité vaginale artificielle telle qu'avait pu la produire l'introduction d'un corps arrondi et rigide. Il n'existait pas d'autre lésion, l'anus notamment

était intact. Pendant ce temps, le parquet interrogeait Victor Ardisson et celui-ci répétait les aveux faits par lui la veille à la gendarmerie.

« La petite M....., disait-il en outre, dont le cadavre a été trouvé dans ma maison dans une chambre du troisième étage, est la seule que j'aie transportée chez moi. Je suis allé déterrer son cadavre au cimetière le 12 septembre vers minuit. Je l'ai placé dans l'endroit où on l'a découvert et chaque nuit j'allais me coucher auprès d'elle pour assouvir ma passion. Quant aux autres dont j'ai déterré le cadavre je les ai également violées, mais une seule fois seulement. C'est pendant la nuit, et au cimetière que j'avais ces relations.

« Je remettais ensuite le cadavre dans son cercueil et je le recouvrais de terre pour qu'il ne restât pas trace de ce que j'avais fait. Toutefois, j'ai tranché

2...

la tête avec un couteau au cadavre de la jeune F..... et je l'ai emportée chez moi. »

Aux représentations qu'on lui fit sur sa conduite, il répondit seulement : « Je ne le ferai plus. »

« Pourquoi, lui demanda le magistrat, avez-vous tranché la tête aux cadavres de M..... et de F.... ? »

« Je n'ai pas coupé la tête à la petite M... répondit-il ; et si j'ai pratiqué cette opération sur le cadavre de F..... *c'était uniquement afin de conserver cette tête comme souvenir d'affection.* »

Il assura d'ailleurs que ni son père, ni la femme R..... qui partageaient avec lui l'unique lit de la maison, ne se doutaient de rien.

Interrogé à son tour, Antoine Ardisson, ne fit que répéter sa déposition faite à la gendarmerie. Il assura que la découverte du cadavre lui avait causé la plus vive

surprise et qu'il en avait éprouvé un grand désagrément.

Cependant des constatations faites au cimetière il résultait que le cadavre de F..... était intact.

Ramené en présence des magistrats, Victor reconnaissait qu'il s'était trompé et que la tête qu'il avait enlevée était celle de la fille C..... décédée le 18 avril 1901 et qu'il avait enterrée lui-même un jour qu'il remplaçait le fossoyeur.

On exhuma aussitôt le corps de la fille C..... qui fut trouvé sans tête.

Mais en le faisant ramener devant lui, le magistrat instructeur avait aperçu au petit doigt de la main droite de l'inculpé, une alliance en or, et la saisissait comme pouvant éventuellement servir de pièce à conviction.

Victor cependant protestait contre cette saisie, disant au juge qu'il la tenait d'une maîtresse qu'il avait eue lorsqu'il faisait

son service militaire à Bonifacio, une fille dont il ne pouvait donner que le prénom de Marie.

A partir de ce point, l'enquête judiciaire n'a plus beaucoup d'intérêt pour nous.

Nos interrogatoires ultérieurs nous ont fait connaître sur le transport de la tête de la petite F..... et du corps de la petite M..... au domicile d'Ardisson des détails complémentaires.

« J'ai enterré moi-même, nous a-t-il dit, la petite F..... Son corps me plaisait beaucoup. Dès la nuit, je suis allé la déterrer. Le temps était clair et je vis les yeux du cadavre ouverts. J'étais tellement épris que je me décidai à trancher la tête pour l'emporter à mon domicile. Je me servis pour cela du couteau avec lequel je coupais la corde des sacs de ciment. Le sang ne coula pas durant cette opération qui se fit sans difficulté. Je

quittai ensuite le cimetière en emportant la tête sous mon bras. Pour me rendre chez moi, je traversai le village sans chercher à cacher mon fardeau. Arrivé à la maison, j'ai déposé la tête dans un réduit situé sous l'escalier et je suis allé ensuite me coucher dans le lit aux côtés de mon père.

« La nuit suivante, je me suis levé pour aller embrasser cette tête. Je ne suis pas entré en érection à ce moment, et je n'ai pas eu l'idée de me masturber. Cette tête était pour moi comme un souvenir de cette fille.

« Dans la nuit, je croyais voir cettetête et même parfois le corps tout entier. J'entrais alors en érection et je me masturbais, tandis que cela n'arrivait pas quand je me trouvais réellement en présence de la tête.

« A quelque temps de là, j'appris qu'une jeune fille que j'avais fort remarquée était gravement malade. Cette nouvelle me fit

(plaisir, et je me promis de la posséder quand elle serait morte. Je dus attendre quelques jours avec beaucoup d'impatience. Jour et nuit, cette jeune fille m'apparaissait vivante, ce qui me faisait entrer en érection.

« Lorsque je sus son décès, je projetai de la déterrer la nuit même de son enterrement. Je me rendis au cimetière vers les 8 heures du soir, sans m'inquiéter des personnes que je croisais en route. Pour déterrer le cadavre, je pris mon temps. Dès qu'il fut à découvert, je l'embrassai, je le touchai : je remarquai qu'il n'y avait pas de poils au bas du ventre et que les seins étaient petits. Je me satisfis tant que je pus sur le cadavre, puis je résolus de l'emporter à mon domicile. Je ne fis aucune réflexion sur le danger que je courais d'être rencontré.

[« Il était minuit environ, lorsque je sortis du cimetière, portant le corps sur mon

bras gauche et l'appuyant du bras droit contre mon visage. Pendant le trajet, j'embrassai mon fardeau et je lui disais : Je te porte à la maison, tu seras bien, je ne te ferai pas de misères. Par bonheur, je n'ai rencontré personne. Arrivé chez moi, je me suis couché près du cadavre en lui disant : Ma belle, je t'aime. J'ai bien dormi. Le matin au réveil, je me suis encore satisfait, et avant de partir, je lui ai dit : Je vais travailler, je reviendrai après te voir encore, si tu veux manger, tu n'as qu'à le dire. Je n'obtins point de réponse, je crus donc qu'elle n'avait pas faim. J'ajoutai même : si tu as soif, je t'apporterai à boire.

« Dans la journée, pendant mon travail, je pensais beaucoup à cette jeune fille. A midi, je suis allé la voir et lui demander si elle languissait. Le soir, je suis allé la rejoindre.

« Jusqu'à mon arrestation, j'ai passé

toutes les nuits avec elle et, chaque nuit, je me satisfaisais plusieurs fois sur elle.

« Pendant ce temps, il ne s'est pas produit de mort de filles. Sans quoi, j'aurais de nouveau apporté le cadavre chez moi. Je l'aurais couché près de l'autre, et j'aurais caressé les deux.

« Je n'oubliais pas la tête coupée et, de temps à autre, j'allais l'embrasser. »

Quelques jours après son arrestation, Ardisson fut conduit à la maison d'arrêt de Draguignan, et là, il disait au Procureur de la République : « Je ne trouvais pas de jeunes filles qui consentissent à mes désirs, c'est pour cela que j'ai fait ça, car j'aurais préféré avoir des relations avec des personnes vivantes. Je ne le ferai plus. Je trouvais tout naturel ce que je faisais. Je n'y voyais aucun mal et je ne pensais pas que personne pût en trouver. Aujourd'hui que vous m'avez fait connaître la portée de ces actes, je vous promets de

ne plus les renouveler et de me tenir tranquille.

« Comme les femmes vivantes n'avaient pour moi que de la répulsion, il était tout naturel que je m'adressasse aux mortes qui ne m'ont jamais repoussé ! A celles-là, je disais des paroles de tendresse telles que : ma belle, mon amour, je t'aime. »

En somme, le Vampire ne se rendait nullement compte de la gravité de ses actes. Il n'avait fait souffrir personne, sa conscience ne lui reprochait rien.

Son éducation ne lui avait pas donné les sentiments qui s'éveillèrent si vifs dans le public au récit de ses attentats, et il n'était pas assez intelligent, ni assez sociable, pour les avoir acquis en dehors de son cercle familial.

Aussi, accepta-t-il avec assez de calme sa détention. En prison, il se montra triste, un peu déprimé même, mais l'offre d'une cigarette suffisait pour lui rendre

momentanément sa gaieté. Content de la nourriture, les repas étaient sa grande préoccupation.

A tous il se révéla comme un faible d'esprit, un infantile qui se complaisait à se croire joli garçon et à porter un ongle très long au petit doigt.

A la suite d'un rapport médico-légal, Ardisson, déclaré irresponsable, fut interné à Pierrefeu le 21 décembre 1901.

A l'asile, il se montra doux et travailleur. On n'eut qu'à se louer de sa conduite. Aussi fut-il employé aux travaux agricoles de l'établissement.

Mais, poussé par le désir de revoir son père et son pays natal, Victor s'évada dans la matinée du 1^{er} juillet. Se cachant dans les bois, se nourrissant de fruits, il put se soustraire quelques jours aux recherches, tandis que toute une population follement terrorisée s'armait et se barricadait dans ses demeures.

Rien de plus suggestif que cet effroi du public, rien de plus répugnant que la scène de sauvagerie à laquelle donna lieu l'arrestation d'Ardisson, lorsque arrivant au Muy il fut reconnu par les gendarmes. Ceux-ci eurent grand peine à protéger sa vie. Le 11 juillet, lors de sa réintégration à l'asile, deux ecchymoses péri-orbitaires témoignaient des coups qu'il avait reçus.

Depuis rien de saillant n'est venu traverser son internement.

Surveillé de très près, car une nouvelle évasion serait une affaire d'état, Ardisson mène une existence assez triste. Il lit beaucoup; Jules Verne l'intéresse particulièrement. Il n'est jamais malade, mange bien et a beaucoup engraisé.

Les visites qu'il reçoit parfois lui font grand plaisir.

VI

EXAMEN PHYSIQUE

Victor Ardisson est, à l'heure actuelle, un homme de 33 ans, normalement constitué. La taille est plutôt petite, mais l'apparence générale est robuste. Le cou est court, la carrure moyenne, tout le corps présente un certain degré d'embonpoint.

Il se tient habituellement un peu voûté, la tête penchée à droite. Cette inclinaison de la tête est le trait le plus constant et le plus caractéristique de son attitude, aussi avons-nous eu soin de la respecter

quand nous avons pris les photographies en pied de notre malade (planche IV).

La face d'Ardisson (planche I) est pleine, grasse, large inférieurement et légèrement asymétrique étant un peu moins développée du côté où se fait l'inclinaison, c'est-à-dire à droite.

Le teint assez pigmenté ne présente aucune coloration sanguine, il est semé de quelques taches d'acné.

Les cheveux fins et souples, d'un blond foncé, ont toujours été tenus courts, par le malade. Leur tourbillon est unique et normalement situé. Leur ligne d'insertion frontale décrit une courbe à convexité inférieure et le front, de largeur moyenne, remonte en pointe de chaque côté. Ce mode d'insertion est d'ailleurs en rapport avec le peu d'abondance des cheveux et un début de calvitie fronto-pariétale.

Les sourcils légèrement arqués, avec

une direction générale horizontale, sont implantés en brosse. Leur nuance est la même que celle des cheveux.

Les yeux sont largement ouverts. Souvent la paupière inférieure ne remonte pas jusqu'à l'iris et s'en trouve séparé par une bande de sclérotique, ce qui contribue à donner une expression terne au regard.

L'iris est impigmenté. Le ton bleu azur clair est parcouru par des filaments blanchâtres rayonnants. Il existe une zone pupillaire étroite d'un gris pâle.

La paupière supérieure, bien dessinée, largement découverte, porte des cils blonds foncés bien développés tandis que les cils de la paupière inférieure sont rares, petits et pâles.

Vu de face le nez ne présente à considérer rien de remarquable.

La bouche est petite, le malade la tient ordinairement fermée.

Lèvres bien bordées et rouges.

Les dents sont au nombre de 28, les dents de sagesse n'étant pas sorties, aucune n'est gâtée. Elles sont serrées et au niveau des incisives inférieures il existe un certain degré de chevauchement. Les canines ne dépassent pas le niveau des incisives.

L'espace naso-labial donne implantation à une moustache rousse à poils raides.

Le menton présente une houppe arrondie. Au-dessous de lui, le tissu adipeux forme un double menton des plus nets. Ardisson s'est toujours rasé. S'il laissait pousser sa barbe, elle recouvrirait largement les joues et serait de même nuance que les cheveux.

Sur cette face, très peu de rides sauf au niveau du front. Celui-ci présente 4 sillons horizontaux incomplets. Il existe encore un sillon, en forme d'accent circon-

flexe à la racine du nez et un sillon net au-dessous de chacune des paupières inférieures. A part cela, la face est caractérisée par un effacement général des plis et sillons.

Le profil (planches II et III), est peut-être plus intéressant, au moins dans son contour général.

Ce contour est celui d'un orthognathe, chez lequel l'intermaxillaire est très développé.

Le front, un peu fuyant, de hauteur moyenne, se termine par des arcades nettement proéminentes, en sorte que, vu de profil, l'enfoncement du nez est prononcé.

Dos du nez très légèrement sinueux, presque rectiligne. Base du nez relevée et saillie assez grande.

La lèvre supérieure, épaisse, proémine nettement sur l'inférieure.

Les deux oreilles, à peu près semblables,

ne différent que par ce fait que les saillies sont un peu plus prononcées à gauche.

Une même description leur conviendra à toutes deux.

La forme générale de l'oreille est ovale, son écartement du crâne est relativement plus accentué pour la partie supérieure.

L'hélix prend naissance dans la cavité de la conque, décrit une courbe régulière, reste toujours bien séparée de l'authélix, et ne présente à aucun degré le tubercule de Darwin.

Le lobe adhère par tout son bord antérieur; un très léger sillon le sépare de la joue. Une dépression antéro-postérieure l'isole de l'antitragus.

Le tragus est simple.

L'antitragus, à profil presque rectiligne, est incliné à 45° sur l'horizontale.

L'anthélix se divise en haut en ses deux

branches supérieure et médiane en limitant les fossettes normales de l'oreille. Pour sa branche inférieure nous noterons sa saillie qui est assez forte pour qu'une ligne horizontale tangente au tragus et à l'anthélix passe nettement en dehors de la face externe de l'hélix.

Nous serons plus brefs pour la description du reste du corps.

Sur la face antérieure du tronc (planche IV), nous noterons seulement la saillie du ventre, les poils de la région sternale, ceux qui sont implantés autour des mamelons, les poils plus nombreux de l'abdomen.

Poils péri-génitaux frisés et abondants.

— Bourses pendantes, le testicule gauche descendant plus bas que le droit.

— X — Forme de la verge normale; gland gros.

— Prépuce très long, plissé, recouvrant entièrement le gland et même le dépassant

de quelques millimètres. Gland se découvrant facilement.

L'anus n'est pas enfoncé. Ses plis rayonnés persistent. Il présente un bourrelet hémorroïdaire.

La face postérieure du tronc (planche V) est tout à fait glabre.

Les membres supérieurs ne présentent que des poils assez rares sur la face postérieure des avant-bras.

Les ongles sont bien développés et durs.

Aux membres inférieurs quelques poils sur la face antérieure des cuisses et des jambes, des poils rares sur la face postérieure des cuisses, un peu plus serrés sur la face postérieure des jambes.

Les ongles, bien développés pour les quatre premiers orteils forment des ergots sur les cinquièmes.

Voici quelques mensurations que nous avons prises sur notre malade.

Crâne :

	MILLIM.
Courbe fronto-iniaque.....	335
Courbe sus auriculaire.....	335
Circonférence maxima.....	560
Demi courbe antérieure.....	293
— postérieure.....	267
— latérale droite.....	278
— latérale gauche.....	282
Diamètre antéro-postérieur maximum.....	188
Diamètre transverse maximum.....	154
Indice céphalique = 81,91	
Hauteur du front.....	57
Diamètre frontal minimum.....	109

Aucun des chiffres relatifs au crâne n'éloigne le malade des types normaux. La région pariétale droite est très légèrement moins développée que la région correspondante du côté gauche. Son indice céphalique classe Ardisson dans les sous-brachycéphales, tout près des brachycéphales vrais.

Face :

	MILLIM.
Diamètre bizygomatique.....	137
Hauteur du visage.....	170
Indice du visage. = 80,59	
Distance ophryo-alvéolaire.....	76
Indice facial..... = 55,47	
Angle facial..... = 75°	

L'angle facial d'Ardisson est plutôt petit, mais ne le fait pas sortir des types normaux de la race caucasique.

Oreille :

	MILLIM.
Longueur de l'oreille droite.....	63
— gauche.....	64

	CENT.
Taille.....	154,
Buste.....	84,2
Grande envergure.....	159,4
Tour de poitrine.....	91,5
Distance interacromiale.....	31,2
Coudée gauche.....	43,

	CENT.
Médius gauche.....	10,8
Auriculaire gauche.....	7,8
Pouce gauche.....	7,5
Longueur du pied gauche.....	24,2

(Les mesures relatives aux membres et que nous donnons pour le côté gauche, s'appliquent sans modification appréciable au côté droit.)

Les diverses fonctions de la vie végétative s'accomplissent chez Victor Ardisson avec régularité.

Il dort pendant toute la nuit d'un sommeil paisible que ne vient visiter maintenant presque aucun rêve.

L'appétit est toujours excellent. Les fonctions digestives ne présentent aucun trouble.

Il prétend n'avoir jamais souffert des hémorroïdes que nous a révélées l'examen objectif. Une fois cependant l'infirmier qui le soigne nous a montré à la visite un

peu de sang rouge sur une de ses selles.

La percussion de l'estomac, du foie, de la rate, ne nous a rien montré de particulier.

Les mictions, toujours diurnes, sont faciles.

L'examen des urines a été pratiqué par le docteur Gautrelet. En voici les résultats.

I. — *Propriétés organoleptiques :*

Couleur : jaune rouge.

Aspect : légèrement louche.

Dépôt : faible, floconneux.

Fluorescence : un peu forte.

Odeur : un peu forte.

II. — *Examen histologique :*

Éléments cristallins : abondance de cristaux d'oxalate de chaux (réguliers et macles).

Eléments figurés : quelques rares leucocytes, pas de cellules épithéliales.

III. — *Recherches bactériologiques :*

Eléments constatés : néant.

IV. — *Docimasia normale :*

Volume des 24 heures : 1320 centimètres cubes (volume normal pour le sujet : 1464).

	par litre	par 24 h.
Eléments fixes à + 100°.....	30.83	40.70
Acidité totale (en Ph 0 ⁵).....	1.82	2.40
Chlore (des chlorures).....	3.81	5.03
Urée.....	11.00	14.52
Acide urique (total).....	0.31	0.41
Acide phosphorique (total).....	0.92	1.21
Urobiline.....	0.56	0.74
Uréorythrine.....	0.33	0.43
Indican.....	traces nettes.	
Scatol.....	traces très faibles.	
Leucomaines.....	abondantes.	
Sulfocyanures.....	traces faibles.	
Mucine (mucus).....	traces	
Azote total.....	5.91	7.80

V. — *Docimasia anormale* :

Acide lactique libre.....	0.77	1.02
Oxalate de chaux.....	abondant.	
Sérine.....	traces infinitésimales.	
Peptones.....	traces nettes.	

En résumé, cette urine est caractérisée par :

- 1° L'augmentation absolue de l'acidité, de l'urobiline, des leucomaïnes;
- 2° L'augmentation relative du volume des chlorures, des urates, de l'indican;
- 3° La diminution absolue de l'ensemble des éléments normaux;
- 4° La diminution relative des phosphates;
- 5° La présence d'éléments anormaux : oxalate de chaux, peptones.

Notre confrère croit devoir tirer de cette analyse les conclusions uro-séméiologiques suivantes :

Arthritisme héréditaire de forme —
« goutte ». — Congestion hépatique —

—(totale) et splénique (paludique), avec
—hypertension artérielle. — Hypochlorhy-
—drie gastrique avec fermentations intes-
—tinales. — Gravelle et neurasthénie oxa-
—liques.

— Ainsi, comme beaucoup de dégénérés,
— Ardisson appartient à la grande famille
— des ralentis de la nutrition.

Le type respiratoire est nettement abdominal, la fréquence des mouvements respiratoires est de 16 par minute dans la position couchée.

L'examen des poumons ne révèle aucune lésion.

Le cœur bat au niveau du 4^e espace intercostal dans la position couchée, ses bruits sont normaux.

Le pouls, de force moyenne, présente
—80 pulsations par minute.

On trouvera à la planche VI un tracé sphymographique pris sur la radiale droite.

L'examen des organes de la vie de relation offre naturellement encore plus d'intérêt.

Du côté de la motricité, nous devons surtout signaler une faiblesse musculaire peu en rapport avec l'apparence du sujet et le genre de vie qu'il a mené. L'examen dynamométrique donnait lors de l'entrée du malade à l'Asile 25 pour la main droite et 23 pour la main gauche. Aujourd'hui ces chiffres se sont un peu relevés : 28 pour la main droite et 26 pour la main gauche. Le malade a d'ailleurs conscience de sa faiblesse musculaire. Il n'a jamais pu ni bien grimper dans les arbres, ni courir vite, ni porter de charge lourde.

Mais il supportait la fatigue et aurait marché sans peine durant des journées entières.

Aucun trouble de l'équilibre, que les yeux soient fermés ou qu'ils soient ouverts.

Lors des examens il existe un tremblement intentionnel à petites oscillations des membres supérieurs. Ce tremblement très net au cours de certains mouvements, ceux de l'écriture en particulier, doit être mis sur le compte de l'émotivité du sujet.

Nous rapporterons pour la plus grande partie à la même cause les troubles de la prononciation.

Jamais en effet il n'existe aucun trouble de l'articulation dans la parole spontanée. Au contraire, si l'on fait répéter à Ardisson des mots difficiles, il est rare qu'il ne supprime pas quelque syllabe.

L'étude de la sensibilité est dominée par le fait capital de l'absence du goût et de l'odorat.

Ardisson ne perçoit aucune odeur.

Les yeux fermés il serait incapable de distinguer par l'odorat un cadavre en putréfaction d'un bouquet de violettes.

Nous lui avons présenté successivement des essences concentrées de citron, lavande, géranium, cannelle de Chine, amandes amères, sans éveiller aucune sensation olfactive. La muqueuse nasale est donc tout à fait insensible aux odeurs.

Sa sensibilité vis-à-vis des irritants est faible. Ayant fait respirer au malade de l'ammoniaque, nous avons constaté qu'il supportait durant un temps anormal le voisinage du flacon. Il déclara cependant que cela piquait très fort; et l'expérience fut suivie de larmoiement. Un résultat analogue fut obtenu avec de l'essence de moutarde.

Le poivre ne provoque dans le nez aucune réaction.

Bien qu'il ne reçoive du tabac aucune impression olfactive, le malade aime à fumer, l'effet général du tabac sur son organisme lui étant agréable.

— Le goût n'est guère plus développé
que l'odorat. X

Nous avons déposé sur la langue du sel, du sulfate de quinine, de l'aloès, etc. . . . , sans provoquer aucune sensation gustative nette.

Il a cependant reconnu que nous faisons varier la nature de l'excitant. La gustation du sulfate de quinine n'a déterminé aucune perception désagréable et l'impression très faible a été fugitive.

Il ne distingue pas l'un de l'autre deux verres dont l'un contient de l'eau pure et l'autre de l'eau fortement sucrée.

Comme pour la muqueuse nasale, la tolérance vis-à-vis de certains agents tels que le poivre qui agissent autant sur la sensibilité générale que sur la sensibilité spéciale, est tout à fait extraordinaire.

Il reconnaît cependant qu'il s'agit du poivre parce que cela pique un peu.

Ainsi Ardisson n'a jamais su, l'absence

de l'odorat étant chez lui congénitale, ce que c'est qu'une odeur. De ce côté toute répugnance lui est inconnue.

Doué d'odorat, il n'eut peut-être jamais commis les actes qui l'ont conduit à l'asile.

Rien de saillant du côté de la vision.

Voici un examen de M. le P^r Truc de Montpellier.

Pas d'anomalie de couleur.

Distance interpupillaire 0,040.

Fente palpébrale..... 0,027.

Pupilles régulières, normalement contractiles à la lumière, à l'accommodation et à la convergence.

Emmétrope.

Accommodation normale.

1/2 dioptrie d'astigmatisme à droite et un peu plus à gauche.

Champ visuel normal.

Pas de scotomes centraux, ni pour le rouge, ni pour le vert.

En somme aucune lésion, ni aucun trouble au point de vue oculaire.

L'audition est diminuée.

D'un côté comme de l'autre le tic-tac de la montre n'est perçu que lorsque celle-ci est appliquée contre le pavillon.

Cependant on se fait entendre du malade sans élever la voix.

Voici le résultat d'un examen fait par le D^r Wisard :

Tympan intact des deux côtés.

Le Politzer montre la perméabilité des trompes d'Eustache.

Epreuve de Rinne positive.

D'après l'épreuve de Weber, il est probable que le labyrinthe est sain.

— Diminution légère de l'acuité auditive plus prononcée à gauche.

— Probabilité d'un certain degré de sclérose de la caisse.

La sensibilité au tact est bien conservée.

L'examen esthésiométrique nous a donné les résultats suivants :

Pointe de la langue.....	1
Face palmaire de la troisième phalange des doigts.....	2
Bord rouge des lèvres.....	3
Milieu de la paume de la main...	5
Dos de la langue.....	4
Tiers inférieur de la face palmaire de l'avant-bras.....	10
Dos de la main.....	25
Dos du pied.....	28
Sternum.....	51
Dos, au niveau de la cinquième vertèbre dorsale.....	65
Bras.....	80
Cuisse.....	70

(Pas de différence notable entre le côté droit auquel se rapportent nos chiffres et le côté gauche).

Sensibilité à la douleur obtuse sur toute la surface cutanée. Si on traverse avec une épingle la peau du dos de la main, le malade accuse de la douleur sans réaction manifeste. Cela fait mal, dit-

3..

—il, mais c'est supportable. Les piqûres ainsi faites n'ont pas de tendance à saigner.

—Aucune zone hystérogène.

La sensibilité thermique est également médiocre. Nous l'avons recherchée à l'aide de tubes contenant de l'eau aux diverses températures entre 20° et 40°. Jamais le malade n'a reconnu de différence de température entre les deux tubes présentés simultanément, quand cette différence ne dépassait pas quatre degrés. Il ne répondait sans hésitation que pour les différences dépassant six degrés.

Sens musculaire intact en ce qui concerne la notion de position des membres.

Pas de dermatisme.

Réflexes tendineux plutôt faibles.

Réflexes crémastérien, anal et abdominal normaux.

Réflexe conjonctival normal.

Réflexe pharyngien diminué.

VII

EXAMEN MENTAL

La contenance d'Ardisson, depuis son internement, est celle d'un être timide, craintif même. Sa physionomie triste, peu intelligente, n'a rien de la bestialité qu'on s'attendrait involontairement à lui trouver. Elle s'anime toujours d'un sourire quand on lui adresse la parole. Il écoute avec attention, répond avec lucidité, exécute passivement et à l'instant les ordres qui lui sont donnés. Mais quand l'interrogatoire est trop prolongé, l'attention ne tarde pas à se fatiguer et les réponses aux questions se font attendre.

Nous avons vu déjà que l'acquisition

des images se fait par l'intermédiaire d'organes des sens à peu près normaux. Nous devons ajouter que la perception n'a pas d'autre origine que l'apport des sens, qu'elle ne présente aucun trouble morbide, ou pour parler plus simplement qu'on n'observe chez Ardisson ni véritables hallucinations, ni illusions. Tout au plus, pouvons-nous noter dans cet ordre d'idées une certaine tendance à l'onirisme. Il est arrivé au malade, à la suite de ses rêves nocturnes d'apercevoir au moment du réveil les objets de sa passion.

L'attention se fatigue facilement.

L'étude expérimentale des temps psychiques faite avec le chronoscope d'Arsonval est venue confirmer ce fait d'observation. La planche VII montre trois portions du tracé qui représente les temps de réaction aux sensations auditives. On voit au haut de la planche la



représentation graphique du début de l'expérience. Au-dessous sont figurés les temps de réaction obtenus à la fin de la première demi-heure, et plus bas ceux obtenus à la fin de l'heure. Ce qui d'ailleurs caractérise ce graphique, bien plus encore que la fatigue de l'attention, c'est la longueur moyenne, très supérieure à la normale, des temps de réaction.

La mémoire d'Ardisson ne présente aucun trouble pathologique. Elle n'est remarquable que par sa faiblesse relative. Nous avons fait plusieurs séries d'expériences pour étudier le malade à ce point de vue. Nous donnerons seulement les résultats relatifs à la mémoire de fixation.

Dans un premier ordre d'expériences, le sujet répétait des séries progressivement croissantes soit de chiffres, soit de lettres, lus par nous à la vitesse approximative de deux par seconde.

3...

Il devait par exemple répéter, 4, puis 4,7, puis 4, 7, 5, etc... Nous notions le nombre de chiffres et de lettres atteints dans la dernière répétition correcte.

Les moyennes obtenues par le malade ont été de 5,50 pour les chiffres et de 3,75 pour les lettres.

Les moyennes obtenues en faisant des expériences sur 14 employés de l'asile appartenant à toutes les classes de la société ont été de 8,28 pour les chiffres et de 5,64 pour les lettres.

Dans une autre série d'expériences, nous lisions à notre malade une série de sept chiffres et les lui faisons répéter de suite, puis une série de sept lettres qu'il répétait aussi. Enfin la même expérience était faite avec sept mots.

Le nombre de tests retenus a été chez le malade de 4,25 pour les chiffres, 3,50 pour les lettres et 3.75 pour les mots.

Les moyennes obtenues par les employés

ont été de 5,78 pour les chiffres, de 5,78 pour les lettres et de 5,85 pour les mots.

La mémoire de fixation est donc au-dessous de la normale.

Pour les autres formes qu'il est difficile d'étudier par la méthode expérimentale, il ressort suffisamment de l'interrogatoire du sujet qu'elles ne sont que faiblement développées chez lui.

Cependant la mémoire d'Ardisson était très suffisante pour l'exercice de ses divers métiers. Elle est même assez bonne en ce qui concerne la reconnaissance des lieux. Au contraire la mémoire musicale, malgré un goût très vif pour la musique, est à peu près nulle. Il ne connaît même pas l'air de la *Marseillaise*.

Il n'y a d'ailleurs aucune espèce d'amnésie.

L'association des idées se fait d'une façon régulière. Elle n'est pas très riche, Ardisson n'ayant à sa disposition qu'un

nombre de concepts relativement restreint.

La puissance d'évocation des images est très faible dans la vie ordinaire, aussi bien pour les images visuelles que pour les images auditives. Nous avons vu qu'il en était tout autrement pour les images associées à la satisfaction des besoins sexuels.

X Le jugement est correct. Non seulement il n'y a pas trace de délire; mais encore aucune tendance aux interprétations erronées qu'on rencontre si souvent chez des individus beaucoup mieux doués. Nous dirons en un langage peut-être peu scientifique, mais qui aura le mérite de bien faire comprendre notre pensée, qu'Ardisson, dans les limites de sa compréhension bornée, a beaucoup de bon sens. On objectera peut-être à cette opinion, les croyances absurdes du malade, et en particulier le défaut de critique dont il a

fait preuve en admettant sans difficulté que les cadavres parlaient. Nous répondrons que de telles croyances sont plus souvent le fruit de l'ignorance que d'un trouble du jugement, et que chez notre malade on peut, jusqu'à un certain point, les expliquer par l'état d'isolement et presque de sauvagerie dans lequel il vivait.

Ardisson est incapable de suivre un raisonnement un peu compliqué. Cette incapacité est assez notable pour avoir gêné notre examen. Elle nous a empêché, par exemple, de faire sur sa mémoire toutes les expériences que nous aurions voulu.

Le Vampire cause assez volontiers et assez facilement à part quelques hésitations pour chercher ses mots. Encore ces hésitations sont-elles dues à ce que l'usage du français ne lui est pas familier. En provençal il s'exprime très aisément. Il lit lentement mais couramment. Il aime

beaucoup la lecture et a passé en revue toute la bibliothèque des malades qui contient un assez grand nombre de volumes.

Il écrit lentement, d'une écriture enfantine, très lisible. Son orthographe est tout à fait mauvaise. Cependant l'S est mis avec soin à la fin des pluriels.

Nous donnons (planche VI) un spécimen de son écriture.

Il calcule mal et ne connaît que les premières lignes de la table de multiplication. Si on lui demande combien font 4 fois 7, Ardisson répond que 3 fois 7 font 21, puis, comptant sur ses doigts, arrive à 28. Toute division lui est impossible.

Quand on lui donne à résoudre une règle de trois simple, il fait correctement le raisonnement nécessaire, mais n'arrive au résultat exact que si le calcul est très facile.

Ses notions historiques et géographiques sont des plus restreintes. Il a retenu

l'histoire de Jeanne d'Arc, sait que Louis XIV et Henri IV étaient des rois de France. Il ignore absolument vers quelle époque ces personnages ont vécu, et même dans quel ordre ils se sont succédé.

Les capitales de la Prusse, de l'Espagne, lui sont connues. Il ne répond rien quand on l'interroge sur celles de la Turquie et de la Russie, et croit que Pékin est la capitale du Portugal.

Au point de vue intellectuel, Ardisson est un débile. ✕

Au point de vue de l'affectivité, il s'éloigne moins de la normale, car si les sentiments affectifs ne sont pas très développés chez lui, du moins leur existence est manifeste. Il aimait son père et prétendait même l'aimer beaucoup. A la nouvelle de sa mort, il a paru fort touché.

Ardisson est très suggestionnable et se laisse conduire sans résistance par tous ceux qui l'approchent.

X Une anecdote montrera jusqu'où va la passivité de son caractère.

Lors de la dernière élection cantonale à laquelle il ait pris part, il fut enfermé la veille au soir par les partisans de l'un des candidats, dans la chambre du four d'un boulanger du Muy. Le lendemain, on vint le délivrer, on le conduisit au vote, puis on le rendit à la liberté. Ardisson se laissa faire sans la moindre protestation.

La personnalité du malade, perversion génitale mise à part, n'est pas antipathique. Bien qu'il ait toujours été le jouet de tous ceux qui l'ont entouré, et n'ait jamais eu d'amis, son caractère est resté doux et bienveillant.

Ce sont les railleries et les taquineries auxquelles il était sans cesse en butte qui le déterminaient à se tenir à l'écart.

Avec les gens qui lui témoignent de la bonté, il se montre, au contraire, très sociable.

Lui-même est plein de bienveillance, non seulement pour ses semblables, qu'il serait incapable de faire souffrir, mais encore pour les animaux. Il s'indigne, quand il voit les charretiers fouetter inutilement leurs chevaux, et raconte qu'autrefois, quand il conduisait des moutons, il ne les frappait presque jamais.

Ardisson est patriote : « Si on attaquait mon pays, dit-il, je ferais comme Jeanne d'Arc ; je serais un bon soldat. Si j'ai déserté, c'est que nous étions en temps de paix. Jamais je n'aurais déserté en temps de guerre. »

Il ne connaît guère en fait d'émotion esthétique que l'émotion musicale. Ardisson aime la musique, et toutes les fois qu'il a pu donner satisfaction à ce goût, il prolongeait son plaisir le plus possible.

Le Vampire a des convictions républicaines bien arrêtées. « D'empereur ni de roi, il n'en faut plus. Si le roi revenait, et

ARDISSON.

4

si on faisait une révolution comme celle de 1848, je serais le premier à marcher pour rétablir la République. »

Interrogé sur les motifs de ses opinions politiques, il répond qu'on lui a appris que sous les rois et les empereurs, tous les pauvres étaient des esclaves qu'on enfermait sous le prétexte le plus futile dans une prison appelée la Bastille.

Ses croyances religieuses sont de même valeur que ses opinions politiques. Il croit très fermement à l'existence de Dieu, de la Sainte Vierge, du Diable, et irait très volontiers à la messe tous les dimanches.

Il fait encore sa prière soir et matin, écitant chaque fois le *pater*, *l'ave* et le *credo*.

« Il faut bien que je demande pardon à Dieu. »

Victor Ardisson ne présente d'ailleurs aucune tendance mystique. La religion est chez lui affaire de croyance et ne

plonge par aucune racine dans la sensibilité; ce qui le différencie de beaucoup de psychopathes sexuels.

Ce faible d'esprit ne peut avoir et n'a en effet qu'une moralité rudimentaire.

La notion du bien et du mal existe. Mais une foule d'actions qui révolteraient un être normalement développé ne soulèvent chez lui aucune répugnance. Ainsi, d'après ses aveux, il aurait très volontiers couché avec sa mère si celle-ci avait voulu y consentir. Toute sa morale se borne à ne faire souffrir ni gens ni bêtes. Elle n'était donc pas un obstacle à l'accomplissement de ses désirs sexuels contre-nature. « Je pensais ne rien faire de mal, puisque les morts ne souffrent pas. »

Mais aujourd'hui, en présence de la réprobation que ses actes ont soulevée, il comprend qu'il a mal agi et déclare qu'il ne recommencerait plus.

En somme, les résultats de l'examen

d'Ardisson, au point de vue psychique, se résumant jusqu'à présent dans les mots de débilité mentale.

Il nous reste pour terminer cet examen à décrire les troubles de l'instinct génital. Tous les éléments de cette description sont contenus dans les chapitres précédents, et nous nous bornerons ici à les grouper, de manière à rendre plus précise cette partie essentielle de l'observation médicale.

— Les besoins sexuels sont exagérés chez le Vampire, sans qu'il soit permis pourtant de parler de satyriasis.

Victor a débuté, vers l'âge de 16 ans, par la masturbation entre camarades.

Il a pris ensuite l'habitude de se livrer à des hommes qu'il satisfaisait *per os* tandis que ceux-ci le masturbaient, mais il n'a jamais pris beaucoup de plaisir à ces manœuvres qu'il pratiquait surtout pour l'argent qu'elles lui rapportaient.

L'instinct génital est nettement hétérosexuel.

Il n'a jamais songé à abuser des animaux. Il ne présente ni sadisme, ni masochisme. Le coït anal ne l'a jamais tenté.

Les manœuvres auxquelles il se livrait sur les cadavres, étaient à peu de chose près celles de l'amour le plus normal.

Les tendances fétichistes, manifestes chez lui, n'ont jamais été assez impérieuses pour qu'on puisse y voir autre chose qu'une exagération du fétichisme physiologique.

Quant aux représentations mentales associées à l'acte sexuel, elles étaient identiques quel que fut l'état de vie ou de mort de l'objet aimé.

Sous l'influence de la passion, Ardisson prêtait aux cadavres une vie imaginaire, et, encouragé par la croyance naïve que les cadavres pouvaient parler, se conduisait en tout avec eux comme un amoureux ordinaire.

VIII

CONCLUSION

Nous avons rassemblé dans les pages qui précèdent les éléments d'un jugement sur le Vampire du Muy. Comme dans toute étude du même genre il reste des lacunes qu'aucune analyse ne saurait combler. Nous connaissons du moins toutes les circonstances, tant subjectives qu'objectives, qui ont favorisé l'éclosion du désir morbide ou qui ont aidé à sa réalisation.

Voici un enfant, né de la débauche, abandonné par sa mère dès son plus jeune âge et livré aux seuls soins d'une véritable brute qui partage avec lui et ses maîtresses d'occasion le lit unique de sa demeure.

Déjà dépravé par cette éducation, cet enfant, que sa faiblesse intellectuelle rend le jouet de tous, ne tarde pas à servir à la satisfaction génésique d'individus de son sexe. X

Dans son intelligence rudimentaire, il ne saurait plus exister d'entrave à l'assouvissement du désir sexuel.

Chez ce malheureux, les besoins génésiques se montrent impérieux, mais, à cause de sa timidité et de sa maladresse, il ne trouve que rarement auprès des femmes l'occasion de les satisfaire.

Sur ces entrefaites, circonstance toute fortuite et sans laquelle l'histoire de la nécrophilie ne se fut probablement pas enrichie d'un de ses plus beaux cas, Victor Ardisson devient fossoyeur.

A partir de ce moment, il va se trouver en contact familial avec les cadavres.

Or les particularités de sa constitution physique le placent à leur égard dans des conditions très particulières.

Ce qui éloignerait d'eux un être normal, à part les raisons d'ordre éthique, les croyances et les préjugés que la débilité intellectuelle de Victor et son isolement ne lui ont pas permis d'acquérir, ce sont surtout les impressions désagréables qu'ils produiraient sur le tact et l'odorat.

— Le froid visqueux des cadavres dont la perception serait si pénible, la sensibilité thermique émoussée du Vampire lui permet à peine de s'en apercevoir.

D'après son interrogatoire il n'y faisait nulle attention.

Quant aux odeurs que le corps humain répand après la mort, et qui, chez un autre, feraient tomber toute ardeur génésique, elles n'existent pas pour lui. Un cadavre se présente dont la poitrine lui plaît et le voici engagé sur la pente. Comme aucune sensation désagréable ne frappe ses sens, comme aucune répulsion ne l'arrête, comme aucun remords ne le

tourmente, il n'a plus qu'une idée, trouver auprès des mortes les satisfactions que les vivantes ne lui accordent que trop rarement.

Telle est la synthèse de ce type morbide. Elle nous permet de donner à Ardisson sa place dans le cadre de la classification.

Aucune affection mentale acquise ne peut le revendiquer.

D'autre part, le manque d'angoisse et de lutte intérieure écarte le diagnostic d'obsession avec impulsion auquel en présence d'actes aussi étranges on doit songer évidemment.

Le seul diagnostic possible est celui de nécrophilie primitive.

Cette nécrophilie peut être considérée comme une manifestation dégénérative au même titre que la débilité intellectuelle ou les troubles de la sensibilité.

Il n'est pas utile de s'attarder à la justification de ce diagnostic.

Il serait plus intéressant de rechercher quelle place il convient d'attribuer à Ardisson dans la famille des nécrophiles. Malheureusement, les cas de nécrophilie bien observés sont encore trop peu nombreux, pour qu'il soit permis de les classer.

(X) Le cas Ardisson se caractérise surtout par l'association de la perversion génitale à la débilité mentale et à des troubles marqués de la sensibilité et de la nutrition; mais il se distingue aussi des cas publiés précédemment par des caractères négatifs. Nous signalerons parmi ceux-ci l'insignifiance des perversions génésiques accessoires, l'absence de toute tendance mystique, et surtout celle de tout sadisme morbide. (X) Par ce dernier caractère, l'observation du Vampire du Muy diffère beaucoup de celle du sergent Bertrand.

Cependant, si l'on se place au point de vue spécial de la médecine légale, on peut établir une distinction entre les

nécrophiles. A ce point de vue, il semble exister, au moins théoriquement, deux classes de ces perversis.

La première contiendrait des individus plus ou moins tarés au point de vue mental et chez lesquels l'irresponsabilité serait manifeste, tandis que la deuxième renfermerait des sujets absolument normaux en dehors de leur perversion et pour lesquels la responsabilité pourrait être admise.

Dans laquelle de ces deux classes devons-nous ranger Ardisson ?

Il n'est pas difficile de montrer qu'avec tous les nécrophiles connus jusqu'à ce jour, il appartient à la première.

Les antécédents héréditaires si chargés, les circonstances particulières de la conception, en font déjà un prédisposé. Sa faiblesse intellectuelle suffirait pour limiter dans une grande mesure sa responsabilité. Jointe aux lacunes de l'édu-

cation, elle explique l'absence de tout motif d'arrêt lors de la délibération des actes criminels. De plus les troubles de la sensibilité, auxquels nous avons attribué un si grand rôle dans la genèse des actes criminels, sont les témoins irrécusables d'une profonde dégénérescence de l'organisme en général et des centres nerveux en particulier.

Si on rapproche de ces tares physiques et mentales, la nature et les circonstances de la perversion, l'irresponsabilité apparaît entière.

Il sera toujours aisé, en des cas semblables, de faire partager cette opinion par les magistrats; la tâche du médecin légiste est si facile, que nous aurions hésité à en exposer les grandes lignes, si nous n'avions pas voulu profiter de l'occasion pour considérer à un point de vue plus général l'étude médico-légale de la nécrophilie.

Cette étude nous paraît entièrement dominée par la question préjudicielle de la possibilité d'existence des nécrophiles responsables.

Nous avons fait de la théorie pure, quand, plus haut, nous avons admis pour un moment leur existence, lorsqu'aucun fait n'est en faveur de cette hypothèse. Examinons maintenant si cette distinction des nécrophiles en responsables et irresponsables doit être conservée.

Nous ne connaissons aucun avis motivé sur ce point.

Krafft Ebing se demande bien si la nécrophilie est compatible avec l'intégrité mentale, et semble pencher pour l'affirmative; mais il laisse prudemment de côté la question de responsabilité.

L'étude des maladies de l'instinct génital montre en effet la coexistence de l'intégrité mentale avec de telles perversions, qu'il est légitime de penser que

cette coexistence pourrait avoir lieu à l'égard de la nécrophilie.

Mais quel serait dans ce cas le devoir du médecin-légiste?

S'il avait à fournir un rapport sur un nécrophile dont la perversion ne s'accompagnerait d'aucune tare mentale, ni même physique, devrait-il faire passer l'inculpé en jugement?

Telle est la très intéressante question que nous nous sommes posée.

Après l'avoir considérée sous toutes ses faces il ne nous a pas semblé qu'elle comportât une réponse satisfaisante si l'on s'en tient au pur raisonnement.

Pour trouver la solution cherchée, il faut tourner la difficulté en abandonnant le domaine de l'abstraction et en entrant dans celui des faits concrets.

Si Ardisson, nous demanderons-nous, avait eu de bons antécédents, si sa constitution physique avait été normale et

son intelligence un peu plus développée, aurait-il fallu le déclarer responsable ?

Maintenant que nous sommes en face d'un cas particulier, notre devoir de médecin légiste commence à se montrer.

A défaut de la raison, insuffisante ici, nous nous appuierons sur le sentiment universel, qui se refuse à admettre qu'un nécrophile soit tout à fait sain d'esprit.

A lui seul, l'exposé scientifique d'une telle perversion suffira toujours à faire pénétrer dans les esprits la conviction d'un trouble morbide de la mentalité. De là à admettre l'absence de la responsabilité, il n'y a qu'un pas à franchir.

Ce pas, pour notre part, nous n'hésiterions pas à le faire, car, pensons-nous, il est d'utilité sociale que de telles perversions ne puissent jamais être considérées autrement que comme les productions d'un cerveau malade.

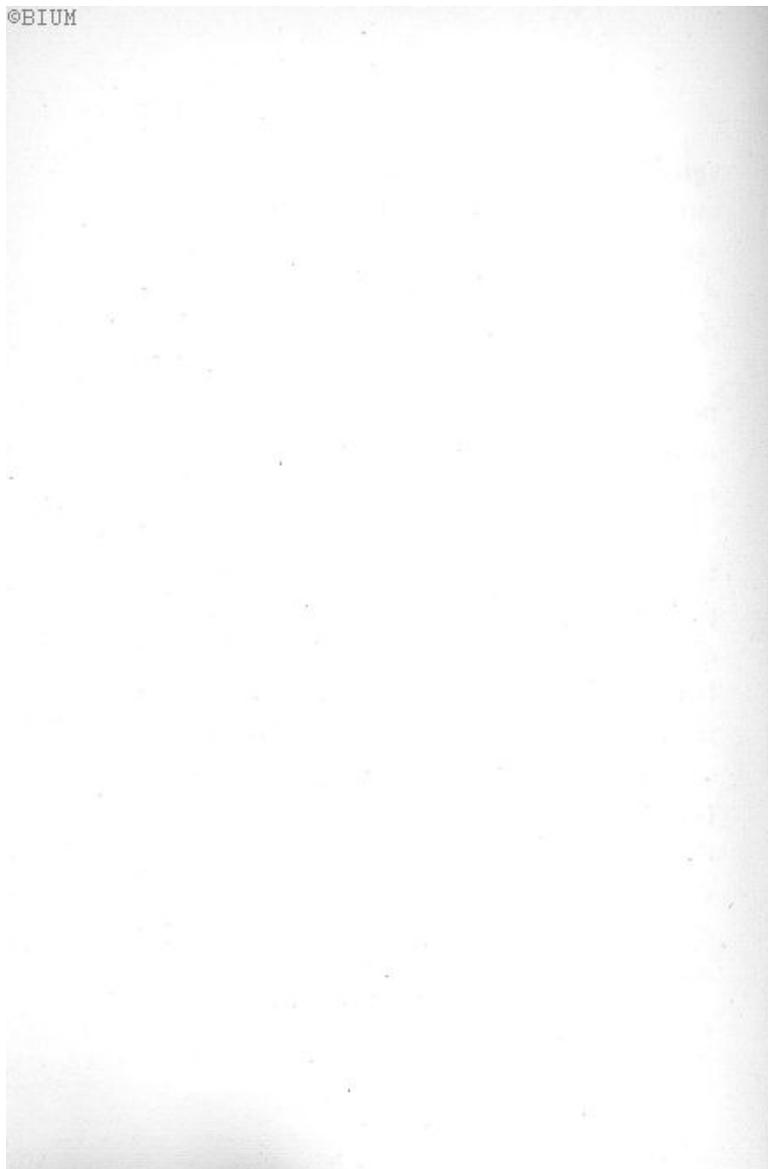
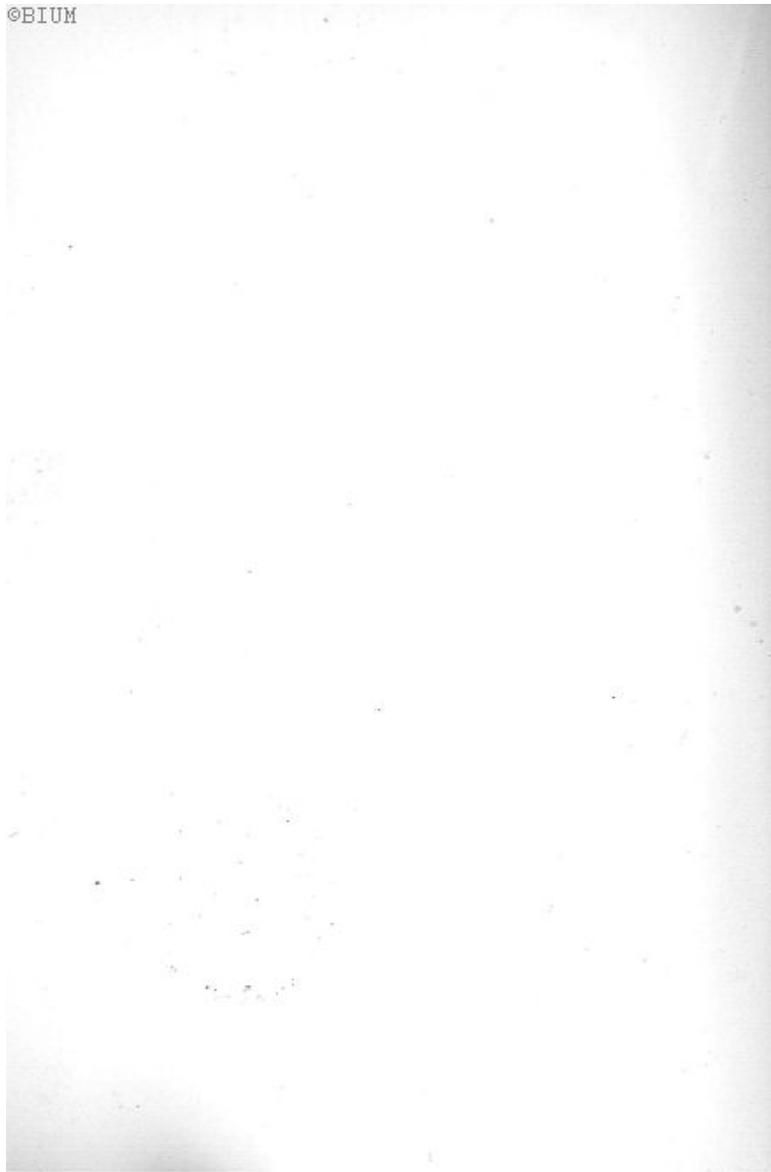


TABLE DES CHAPITRES

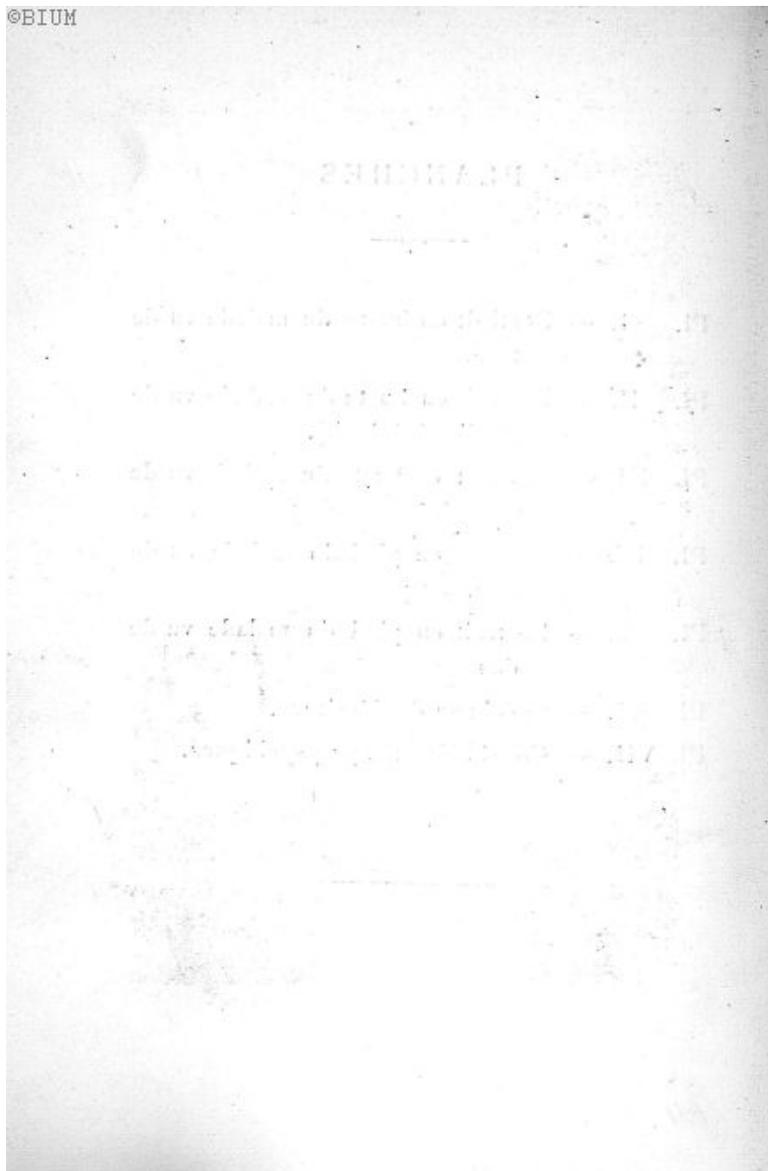
I. — Introduction.....	5
II. — Les antécédents.....	11
III. — Eveil de l'instinct sexuel. Premiers attentats sur les cadavres.	28
IV. — Au régiment.....	40
V. — L'enquête judiciaire et l'internement.....	53
VI. — Examen physique.....	76
VII. — Examen mental.....	99
VIII. — Conclusion.....	114



PLANCHES

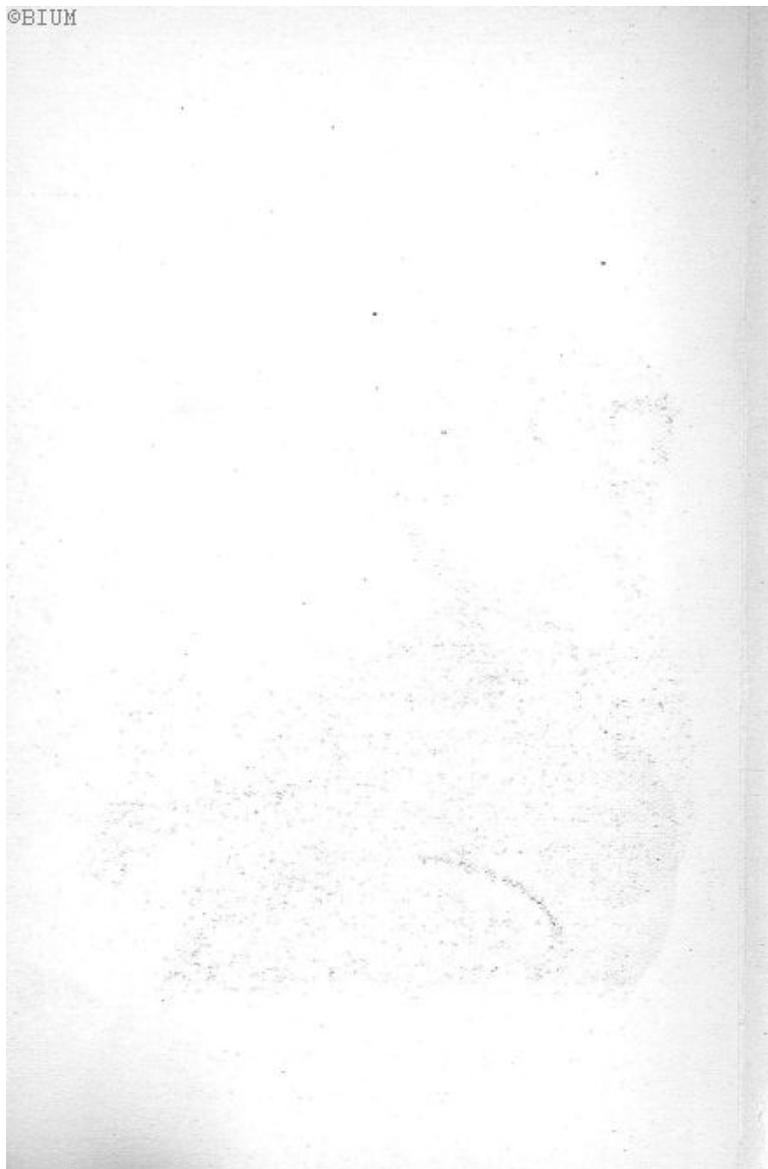
-
- Pl. I. — Portrait en buste du malade vu de face.
- Pl. II. — Portrait en buste du malade vu de profil (côté droit).
- Pl. III. — Portrait en buste du malade vu de profil (côté gauche).
- Pl. IV. — Portrait en pied du malade vu de face.
- Pl. V. — Portrait en pied du malade vu de dos.
- Pl. VI. — Spécimen de l'écriture.
- Pl. VII. — Courbe des temps psychiques.





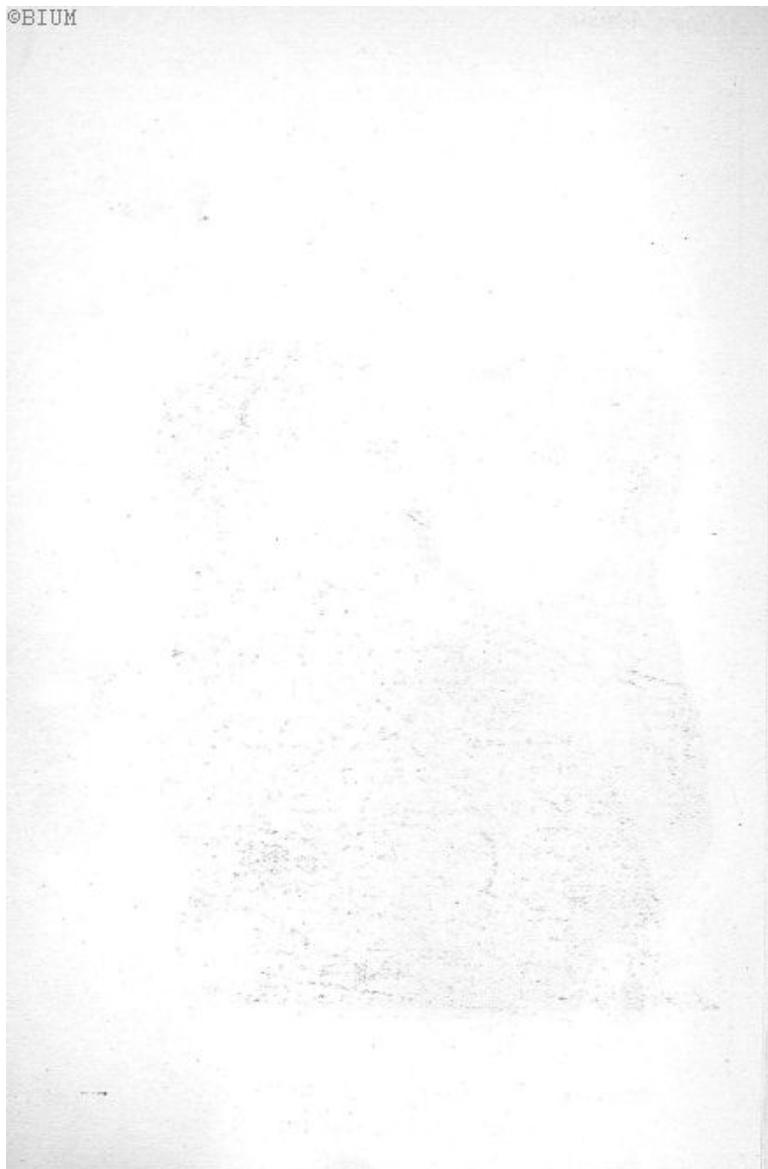


PORTRAIT EN BUSTE DU MALADE
VU DE FACE





PORTRAIT EN BUSTE DU MALADE
VU DE PROFIL (COTÉ DROIT)



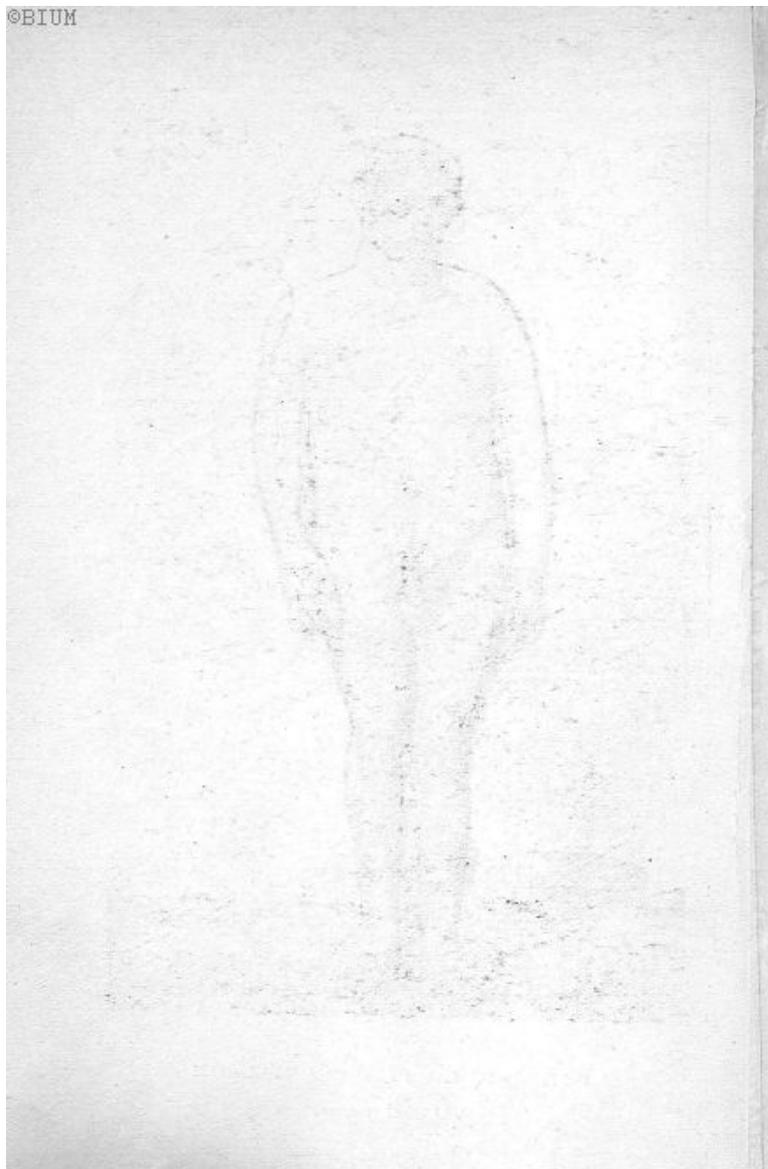


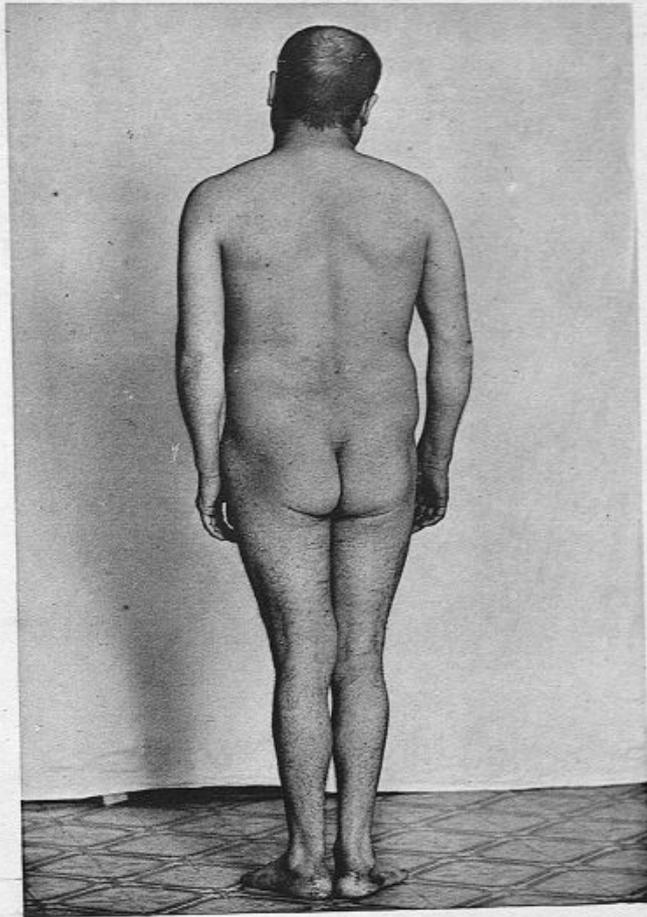
PORTRAIT EN BUSTE DU MALADE
VU DE PROFIL (COTÉ GAUCHE)



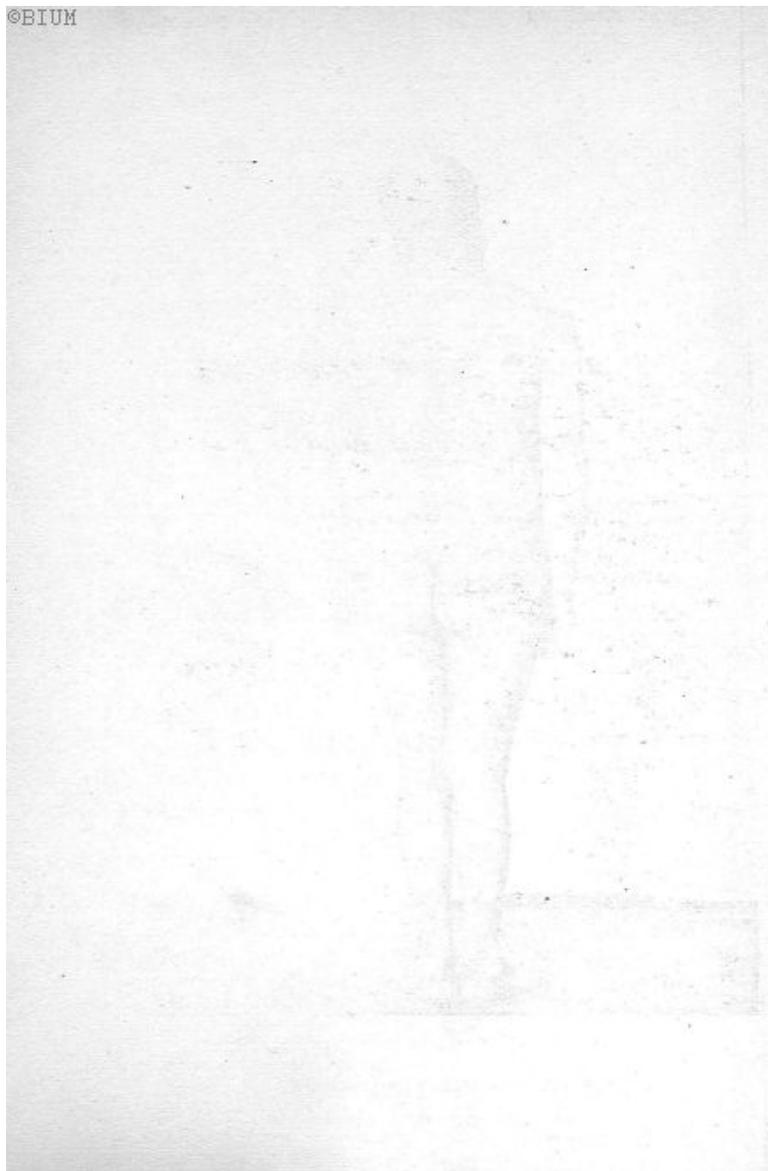


PORTRAIT EN PIED DU MALADE
VU DE FACE



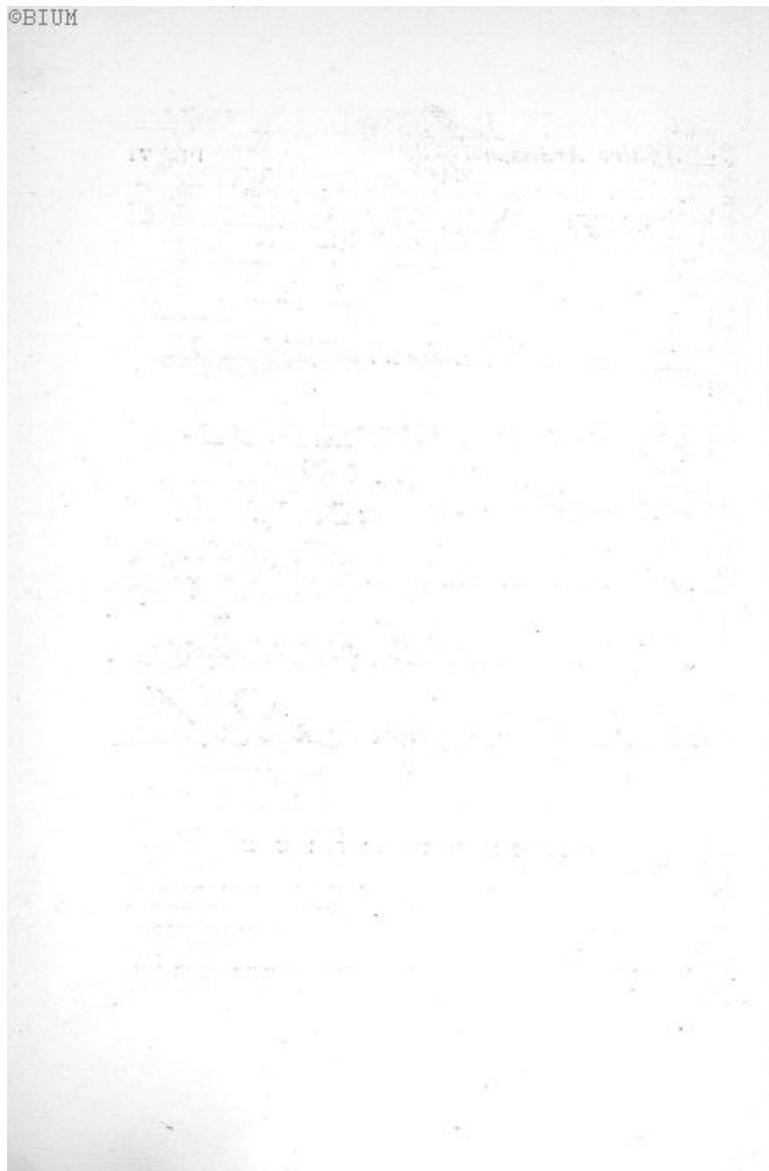


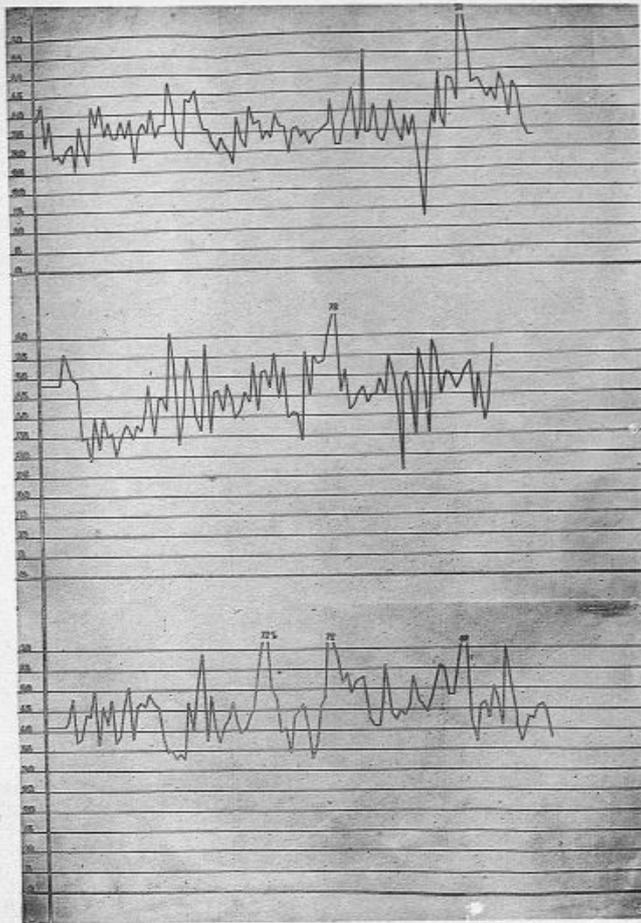
PORTRAIT EN PIED DU MALADE
VU DE DOS



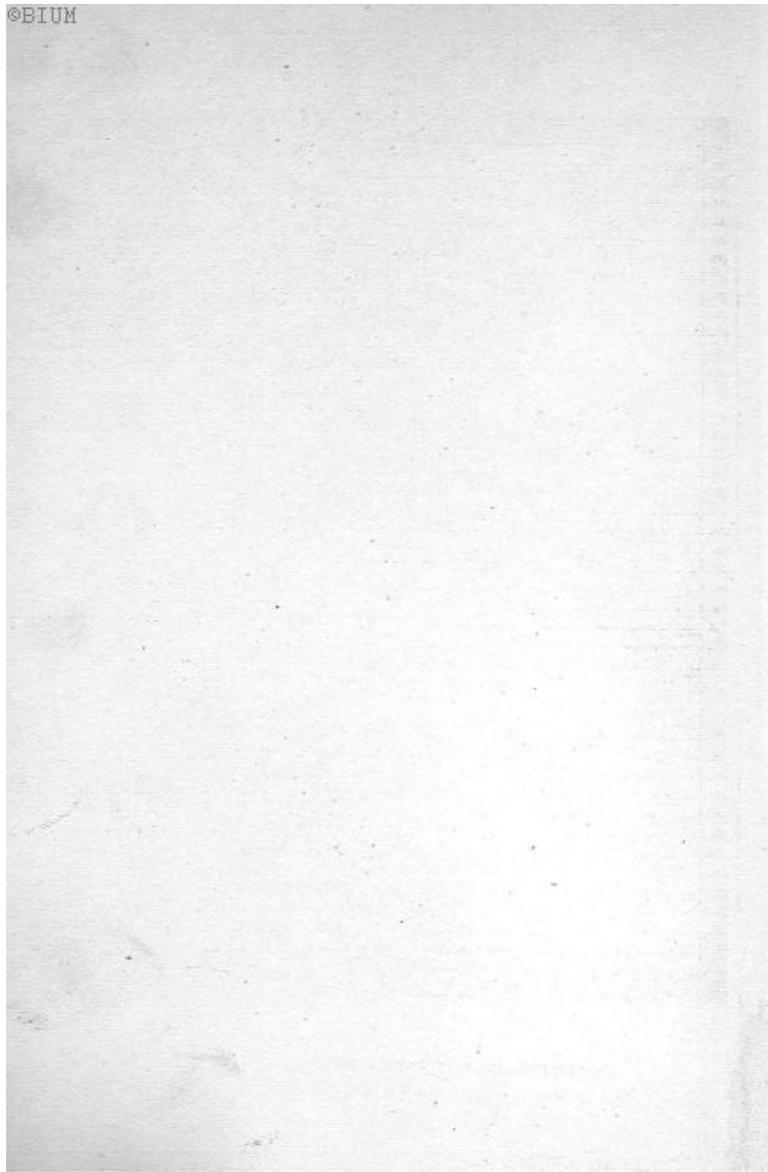
je avé une métresse
se une corsoise se
nommé Marie,
sète une belle fi-
lle il avé ses cheu-
veux comme de l'or

SPÉCIMEN DE L'ÉCRITURE





COURBE DES TEMPS PSYCHIQUES



Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — n-1906.
